

RAPPORT SUR L'EMPLOI:
LE POINT **SUR LE MARCHÉ**
DU TRAVAIL CANADIEN



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2014)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Service Canada
1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

No de cat. : F1-23/3-2014-1F
ISBN : 978-0-660-21734-5

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca

This document is also available in English.



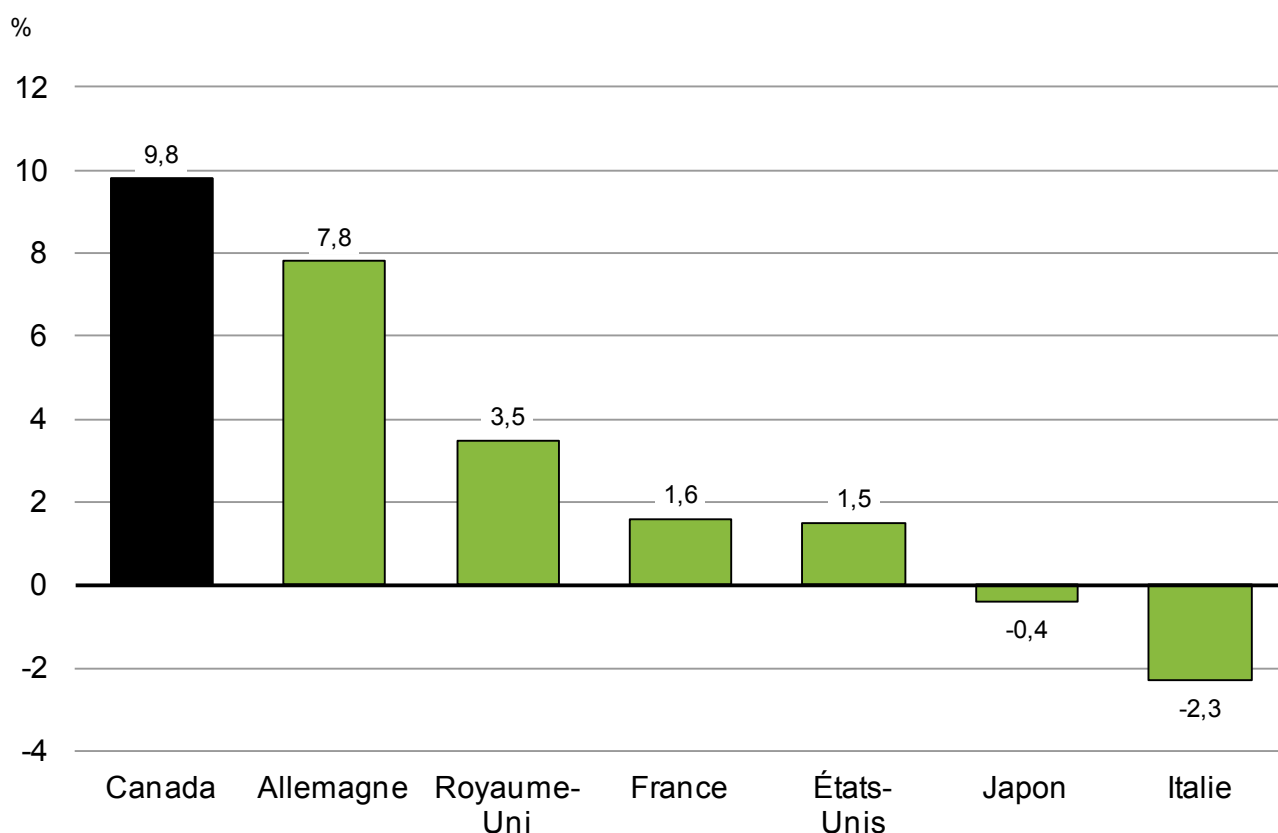
Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 - Le point sur le marché du travail canadien – Résultats récents	6
Chapitre 2 - Scolarité, compétences, mobilité et déséquilibres entre l'offre et la demande de compétences	23
Chapitre 3 - L'avenir du marché du travail – Tendances	43
Chapitre 4 - Mettre en place les conditions propices à un marché du travail dynamique et à la création d'emplois de haute qualité	54
Conclusion	66

Introduction

Depuis 2006, le marché du travail du Canada a été plus performant que celui des autres économies du Groupe des Sept (G-7), ayant créé près de 1,6 million d'emplois nets d'un bout à l'autre du pays (se reporter au graphique ci-dessous). La solidité fondamentale du marché du travail canadien a été particulièrement manifeste au lendemain de la récession mondiale. En dépit d'une conjoncture mondiale défavorable, l'économie canadienne a connu une expansion plus rapide que celle des autres pays du G-7, et le marché du travail du Canada a été résilient : plus de 1 million d'emplois nets ont été créés depuis l'amorce de la reprise en juillet 2009. Parmi toutes les économies du G-7, aucune autre n'a enregistré de résultats aussi élevés. En outre, les emplois spécialisés, bien rémunérés et à temps plein au sein du secteur privé ont constitué la principale source de création d'emplois au fil de la reprise.

Progression de l'emploi depuis 2006, pays du G-7



Nota – De janvier 2006 à janvier 2014 pour le Canada et les États-Unis, à décembre 2013 pour l'Allemagne, le Japon et l'Italie, et au troisième trimestre de 2013 pour la France et le Royaume-Uni.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; Haver Analytics, Inc.; Banque centrale européenne, Système européen de comptes économiques intégrés; Office fédéral de la statistique d'Allemagne, comptes de l'emploi; Institut national de statistique d'Italie, enquête sur la population active; ministère japonais de la Santé, du Travail et du Bien-être, enquête sur la population active; Office of National Statistics du Royaume-Uni, enquête sur la population active; Bureau of Labor Statistics des États-Unis, statistiques actuelles sur l'emploi; calculs du ministère des Finances



Toutefois, il reste des défis à relever. Le Canada, à l'instar des autres économies avancées, subira les effets des changements importants qui touchent la composition de la population, de la poursuite du processus de mondialisation et des exigences de plus en plus grandes au chapitre des compétences en raison des progrès technologiques. Pour relever ces défis, il faudra compter sur une population active à la fois qualifiée, mobile et capable de s'adapter.

L'objet du présent rapport est de fournir une évaluation de l'état actuel du marché du travail canadien et de l'état de préparation de celui-ci en vue de répondre à ces défis futurs. Le rapport aborde certains développements récents observés sur le marché du travail ainsi que des aspects comme le niveau de scolarité, les qualifications des travailleurs canadiens et les déséquilibres potentiels entre l'offre et la demande de travailleurs qualifiés. Dans sa conclusion, le rapport présente un exposé de mesures prises par le gouvernement pour instaurer un environnement propice à alimenter le dynamisme du marché du travail et la création d'emplois de grande qualité.

Le Canada a fait preuve d'une performance remarquable au chapitre de la création d'emplois au cours des dernières années. En outre, le pays soutient avantageusement la comparaison avec d'autres pays en ce qui touche les taux de scolarité postsecondaire. Dans l'ensemble, le Canada compte sur une population assez mobile qui s'adapte bien en fonction des possibilités économiques et des écarts régionaux au chapitre des conditions du marché du travail. Le Canada devra continuer de miser sur ces points forts s'il veut relever avec brio les défis à venir.

Différents aspects pourraient cependant être améliorés, considérant les pressions touchant le marché du travail. En dépit d'une importante mobilité de la main-d'œuvre au pays, les entreprises canadiennes ont plus de difficulté à embaucher des travailleurs que ce à quoi ils pourraient s'attendre compte tenu du taux de chômage actuel, et des déséquilibres entre le chômage et les postes vacants persistent dans certaines régions et certains groupes professionnels.

- Les données indiquent un décalage entre les compétences que possèdent les personnes sans emploi et celles dont ont besoin les employeurs; en particulier, les taux de postes vacants sont plus élevés pour les métiers spécialisés et les professions dans le domaine scientifique. Il existe effectivement un besoin de continuer à améliorer le processus servant à l'appariement de la main-d'œuvre canadienne et des emplois disponibles.
- On observe qu'un certain nombre de groupes n'atteignent pas leur plein potentiel sur le marché du travail, ce qui inclut les personnes peu qualifiées, les nouveaux immigrants, les Autochtones, les personnes handicapées et les Canadiens âgés.
- Comparativement à de nombreux autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la proportion de diplômés universitaires canadiens est peu élevée dans des domaines en forte demande, comme les sciences, les mathématiques et l'ingénierie, et le Canada semble aussi accuser du retard par rapport à ses pairs en matière de perfectionnement des compétences dans le domaine des affaires.
- Le nombre de personnes ayant terminé un programme d'apprenti et reçu leur accréditation a doublé entre 2000 et 2011, mais le taux d'achèvement ne s'établissait qu'à environ 50 % en moyenne au cours de cette période.

Le gouvernement a pris de nombreuses mesures afin de renforcer le marché du travail canadien et d'instaurer un environnement propice aux nouveaux investissements, à la croissance économique et à la création d'emplois. Depuis 2006, il a nettement amélioré la compétitivité du régime canadien de l'impôt des entreprises, a œuvré à l'élargissement des horizons commerciaux et à l'ouverture de nouveaux marchés, a modernisé les infrastructures du pays, a appuyé la recherche, l'innovation et la création de fonds de capital de risque de grande taille, a rationalisé le processus d'examen des grands projets économiques, a bonifié les incitatifs à l'épargne et au travail, et a renforcé le système de revenu de retraite du Canada.

De plus, le gouvernement a mis de l'avant un éventail d'initiatives afin d'appuyer plus directement l'essor d'une population active qualifiée, mobile et inclusive au sein d'un marché du travail efficace. Il a instauré des mesures pour mieux jumeler les Canadiens aux emplois disponibles correspondant à leurs compétences, et il a fait en sorte que le Programme d'assurance-emploi soit équitable et appuie les Canadiens sans emploi lorsqu'ils en ont besoin. Il a également pris d'importantes mesures pour assurer la concordance entre la formation et les besoins du secteur privé. En outre, le gouvernement a fait la promotion des études postsecondaires et du perfectionnement des compétences et institué des mesures de soutien ciblées à l'intention des apprentis ainsi que des employeurs qui les embauchent. De plus, il a accordé un soutien important en vue d'améliorer la participation au marché du travail des groupes sous-représentés. Enfin, il a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives pour aider à attirer des travailleurs étrangers qualifiés. Ces efforts font partie des facteurs qui ont permis à l'économie canadienne d'arriver en tête des pays du G-7 au chapitre de la création d'emplois depuis les sept dernières années.

Le présent document est structuré comme suit :

- Le **chapitre 1** traite des résultats récents observés sur le marché du travail canadien.
- Le **chapitre 2** présente une évaluation des niveaux de scolarité et de compétences des Canadiens; on y aborde aussi la question des déséquilibres entre l'offre et la demande de compétences.
- Le **chapitre 3** porte sur les tendances clés qui influenceront sur le marché du travail du Canada à l'avenir.
- Le **chapitre 4** traite des conditions requises pour instaurer un marché du travail dynamique et performant et pour assurer la création d'emplois de grande qualité; également, il expose les mesures prises par le gouvernement pour atteindre ces objectifs.



Chapitre 1

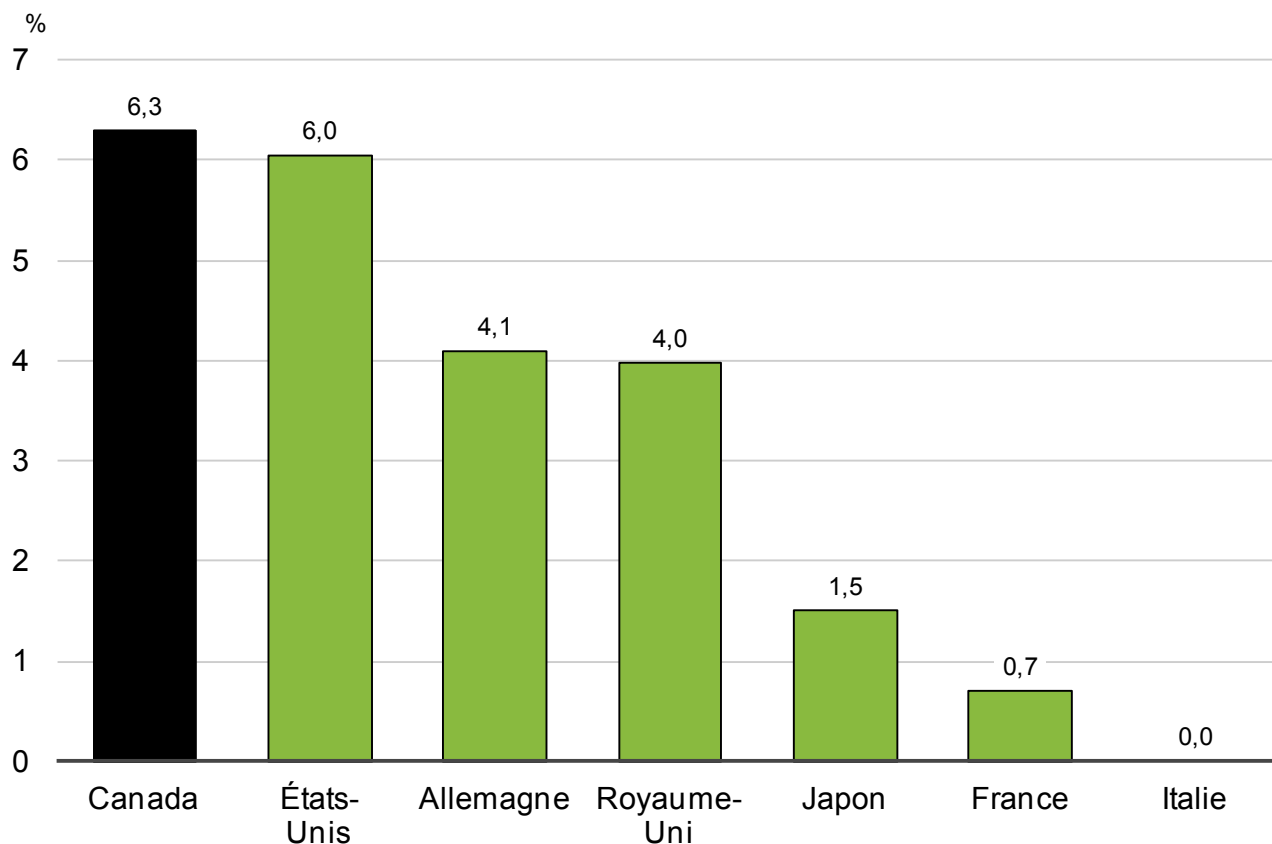
Le marché du travail canadien – Résultats récents

Points saillants

- ✓ Le marché du travail canadien a démontré sa robustesse dans le contexte d'une conjoncture économique mondiale difficile, ce qui a permis au Canada de se classer au premier rang parmi les économies du G-7 en matière de création d'emplois au fil de la reprise. Le nombre de Canadiennes et de Canadiens ayant un emploi a augmenté de plus de 1 million depuis juillet 2009.
- ✓ Les emplois spécialisés, bien rémunérés, à temps plein et au sein du secteur privé ont constitué la principale source de création d'emplois au cours de la reprise.
- ✓ Le taux d'activité (soit la proportion des personnes en âge de travailler qui occupent ou qui cherchent activement un emploi) a été plus élevé au Canada qu'aux États-Unis durant la reprise, ce qui indique qu'il y a relativement moins de chercheurs d'emploi découragés au Canada, puisqu'une plus grande proportion des personnes sans emploi parviennent à trouver un travail.
- ✓ Les bons résultats enregistrés sur le marché du travail canadien se reflètent également dans le taux de chômage à long terme (qui correspond à la fraction de la population active qui est au chômage depuis 27 semaines ou plus); ce taux est plus bas que dans tous les autres pays du G-7. Cela laisse penser que la majorité des personnes sans emploi procèdent aux ajustements nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins du marché du travail.
- ✓ Il y a toutefois place à amélioration sur le marché du travail du Canada, car on compte encore de nombreux Canadiens qui n'ont pas de travail ou qui sont sous-employés, en cette période où des pénuries de compétences et de main-d'œuvre surviennent de nouveau dans certains secteurs et certaines régions.
- ✓ Le taux de chômage demeure élevé chez les membres de certains groupes sous-représentés, par exemple les travailleurs peu qualifiés, les nouveaux immigrants, les Autochtones et les personnes handicapées. Bien que le taux d'activité des Canadiens plus âgés augmente, il demeure néanmoins inférieur à celui observé dans un certain nombre de pays de l'OCDE.

Le marché du travail du Canada a connu un redressement marqué depuis la récession

Progression de l'emploi au cours de la reprise, pays du G-7



Nota – Données mensuelles dans le cas du Canada (juillet 2009 à janvier 2014), des États-Unis (février 2010 à janvier 2014), de l'Allemagne (juillet 2009 à décembre 2013), de l'Italie (à son plus bas niveau en décembre 2013) et du Japon (décembre 2012 à décembre 2013); données trimestrielles pour la France (troisième trimestre de 2009 au troisième trimestre de 2013) et le Royaume-Uni (premier trimestre de 2010 au troisième trimestre de 2013).

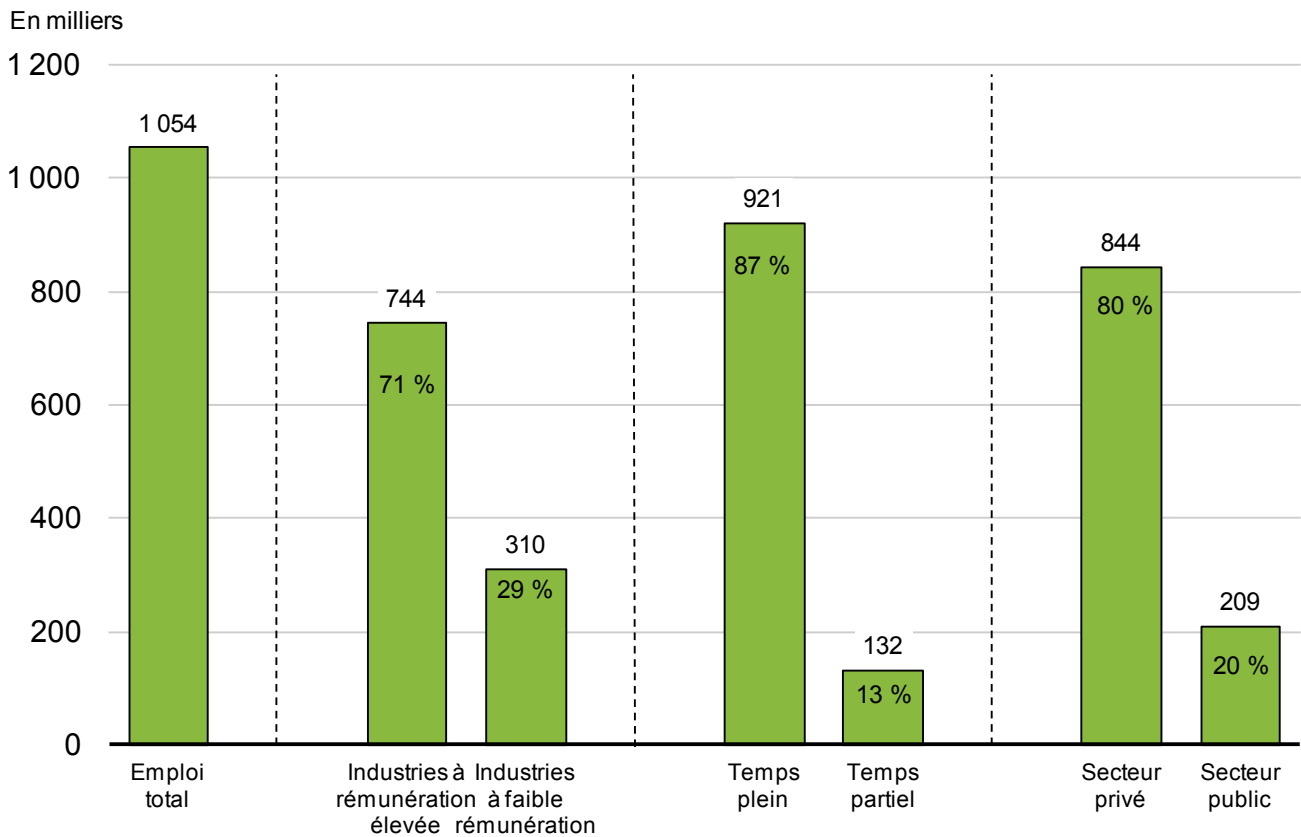
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; Haver Analytics, Inc.; Banque centrale européenne, Système européen de comptes économiques intégrés; Office fédéral de la statistique d'Allemagne, comptes de l'emploi; Institut national de statistique d'Italie, enquête sur la population active; ministère japonais de la Santé, du Travail et du Bien-être, enquête sur la population active; Office of National Statistics du Royaume-Uni, enquête sur la population active; Bureau of Labor Statistics des États-Unis, statistiques actuelles sur l'emploi; calculs du ministère des Finances

- Près de cinq années après la récession mondiale, le contexte de l'économie mondiale demeure fragile. Cependant, dans cet environnement externe difficile, l'économie et le marché du travail du Canada ont démontré leur résilience.
- Le Canada a affiché une solide performance en matière de création d'emplois depuis le début de la reprise. À l'heure actuelle, le nombre de Canadiens ayant un emploi dépasse de plus de 1 million (hausse de 6,3 %) le nombre enregistré en juillet 2009. Le Canada se classe au premier rang parmi les économies du G-7 en ce qui a trait à la création d'emplois durant cette période.
- Cet excellent bilan du Canada en matière de création d'emplois au cours de la reprise s'inscrit dans la continuité des résultats observés depuis le début de 2006, avec près de 1,6 million de nouveaux emplois nets, ce qui représente un gain de 9,8 %. Aucun autre pays du G-7 n'a fait aussi bien depuis 2006.



Les emplois créés au Canada au cours de la reprise sont surtout des emplois dans le secteur privé, à temps plein et bien rémunérés

Progression de l'emploi au cours de la reprise, indicateurs sélectionnés, Canada

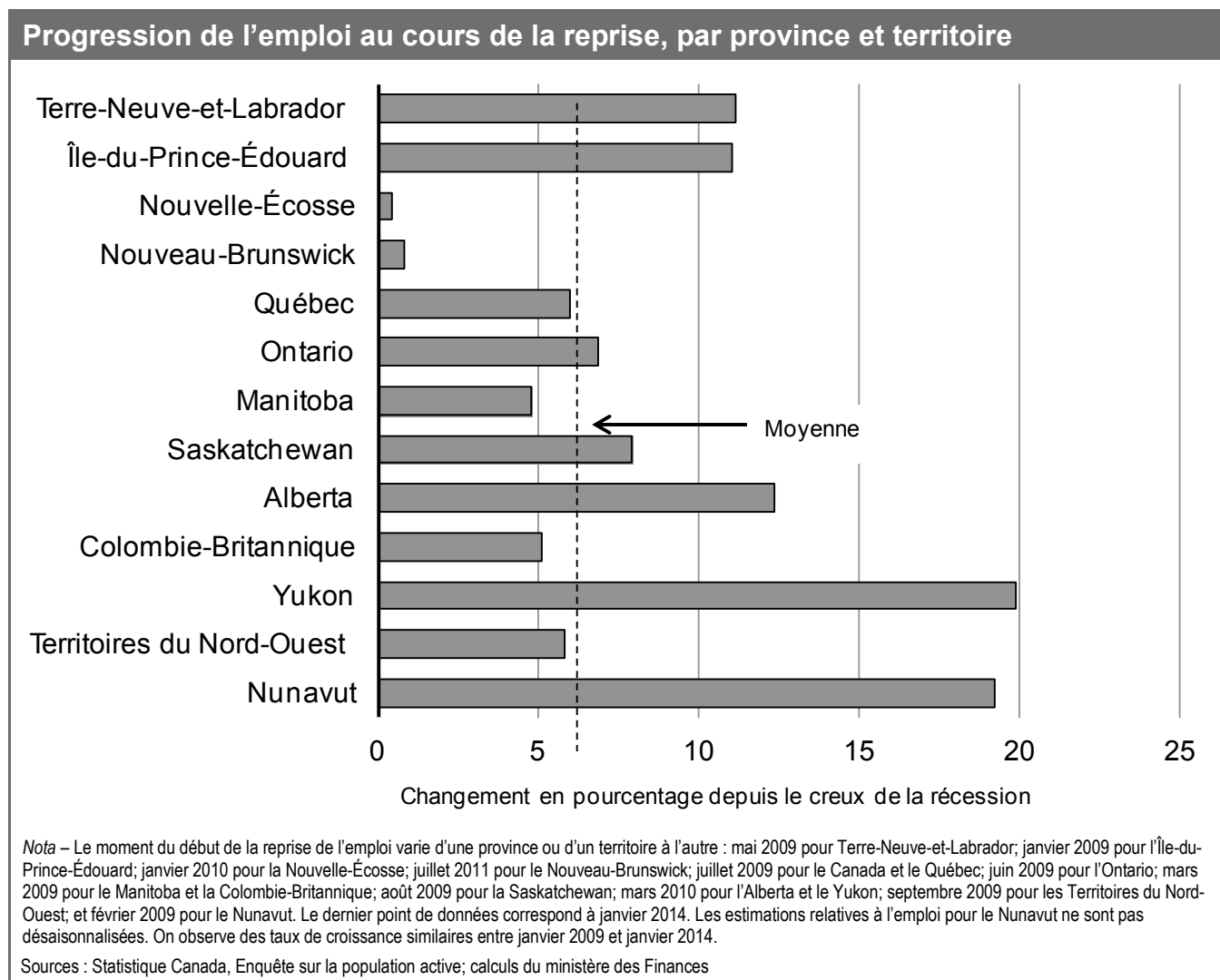


Nota – De juillet 2009 à janvier 2014. Les calculs sont fondés sur des données de Statistique Canada portant sur 105 industries. Les industries à rémunération élevée sont celles où le salaire horaire moyen est supérieur à la moyenne globale pour 2012 (23,65 \$). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances

- Plus de 85 % des emplois créés au cours de la reprise sont à temps plein, et plus des deux tiers sont dans des industries à rémunération élevée.
- Fait encourageant à signaler, le secteur privé représente la principale source de création d'emplois depuis la fin de la récession, ce qui constitue une condition essentielle d'une reprise et d'une expansion soutenues.

L'emploi a progressé dans toutes les provinces et tous les territoires au cours de la reprise

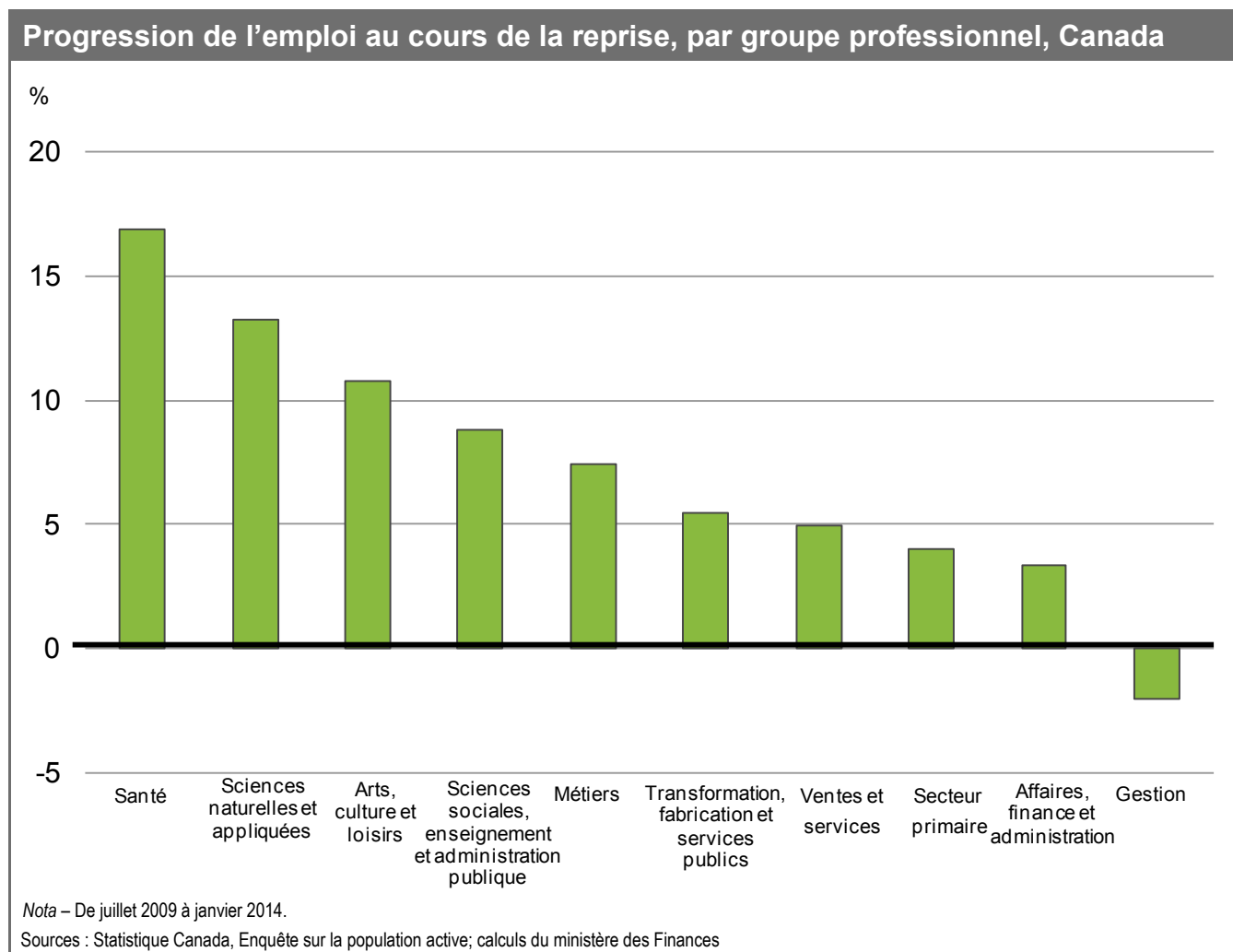


- Toutes les provinces et tous les territoires ont enregistré une croissance de l'emploi au cours de la reprise.
- Dans la majorité des provinces et des territoires, cette croissance a avoisiné ou dépassé la moyenne nationale.
- C'est au Yukon et au Nunavut que l'on a constaté les plus forts taux de création d'emplois; viennent ensuite l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador.
- Au fil de la reprise, il y a eu une progression de l'emploi dans la plupart des industries.



- Une fraction importante des emplois créés au cours de cette période est rattachée aux industries productrices de services, en premier lieu les industries des services professionnels, des services de soins de santé et des services d'hébergement et de restauration. Les industries productrices de services ont été une source importante de création d'emplois dans la plupart des provinces depuis le début de la reprise.
- La création d'emplois au fil de la reprise a également été robuste dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz, ainsi que dans le secteur de la construction, surtout dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique.

La création d'emplois au cours de la reprise a été généralisée au niveau des professions



- Il y a eu une croissance de l'emploi dans chacun des principaux groupes professionnels depuis le début de la reprise, exception faite des emplois en gestion. Les pertes d'emplois dans ce groupe sont survenues principalement dans le secteur privé (ventes, marketing et publicité, commerce de détail).
- Au cours de cette période, la création d'emplois a été particulièrement forte dans certains groupes professionnels. Ainsi, la croissance de l'emploi a été supérieure à 13 % dans les domaines de la santé et des sciences naturelles et appliquées, et elle a dépassé 7 % dans les domaines suivants : sciences sociales, enseignement et administration publique; arts, culture et loisirs; et métiers.
- De nombreuses professions où la croissance de l'emploi a été de 10 % ou plus sont spécialisées et offrent une rémunération élevée – ces professions exigent habituellement des études universitaires ou collégiales, ou encore une formation d'apprenti. Plus précisément, les trois quarts environ des emplois créés au fil de la reprise exigeaient au moins une formation collégiale ou une formation d'apprenti, notamment parmi les professionnels de la santé, les professionnels des sciences naturelles et appliquées, les avocats et les entrepreneurs spécialisés.

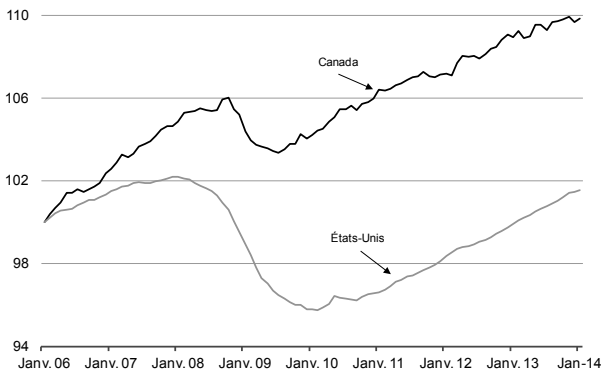


La situation sur le marché du travail au Canada diffère nettement de celle observée aux États-Unis

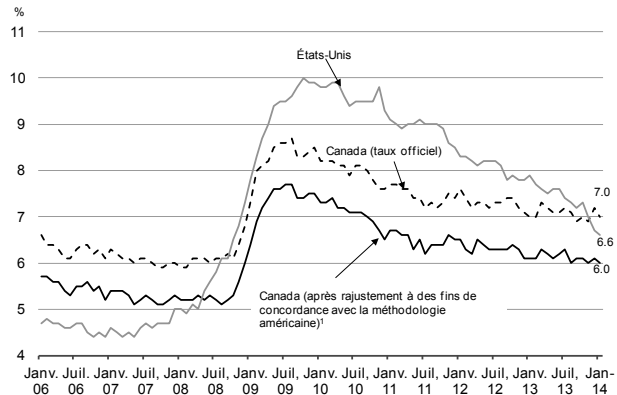
Emploi total et taux de chômage, Canada et États-Unis

Emploi total

Indice : janvier 2006 = 100



Taux de chômage



Nota – Le dernier point de données correspond à janvier 2014.

¹ Certaines différences conceptuelles ont pour effet de gonfler le taux de chômage au Canada par rapport à celui des États-Unis. Notamment, Statistique Canada classe parmi les chômeurs les personnes qui recherchent un emploi de façon passive (p. ex., en lisant les petites annonces) ainsi que celles qui commenceront à travailler prochainement, alors que le Bureau of Labor Statistics des États-Unis n'inclut pas ces deux catégories dans la population active. De plus, la méthode de calcul canadienne inclut les personnes âgées de 15 ans, dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne, tandis que la méthode utilisée aux États-Unis n'en tient pas compte.

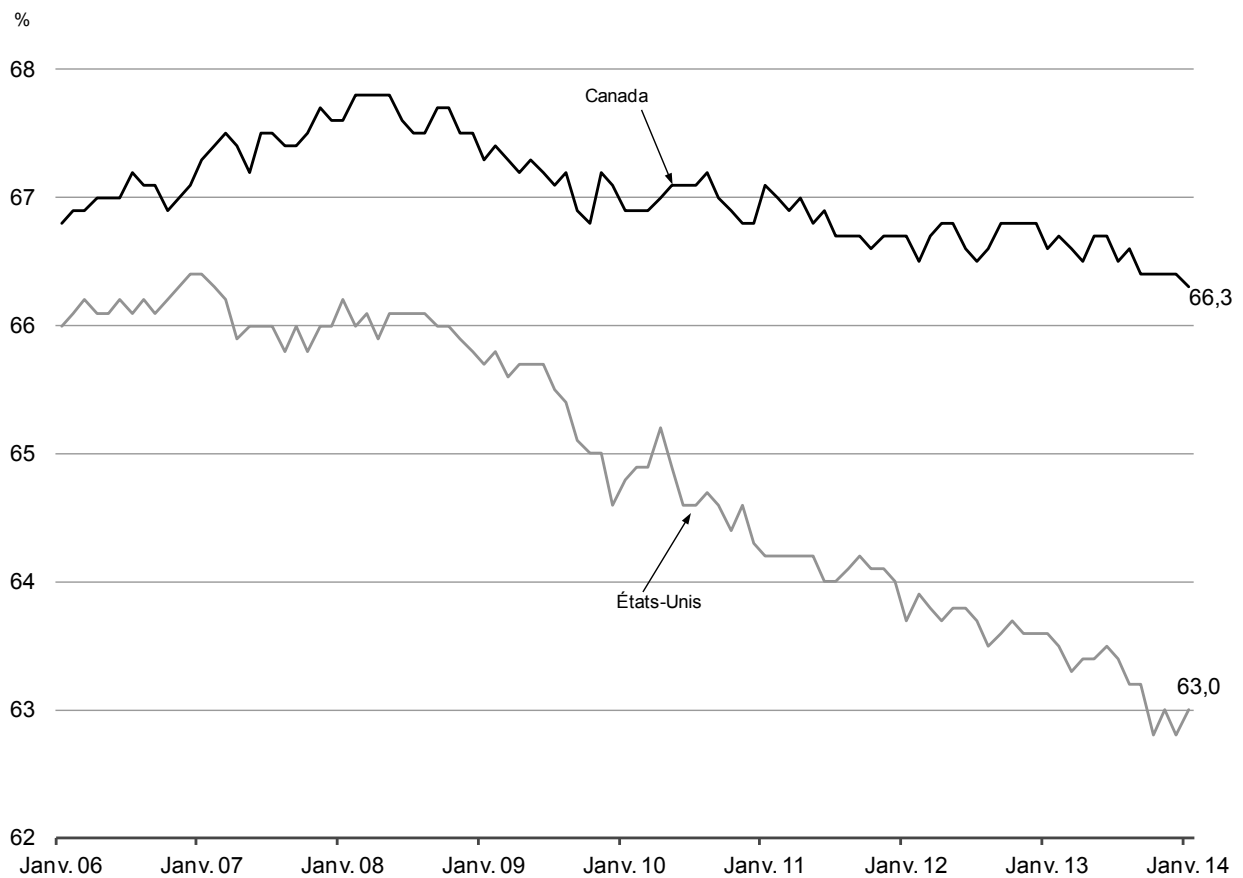
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; Bureau of Labor Statistics des États-Unis, Current Employment Statistics et Current Population Survey; calculs du ministère des Finances

- La situation sur le marché du travail au Canada diffère nettement de celle observée aux États-Unis.
- Aux États-Unis, l'emploi n'a pas encore regagné les niveaux atteints avant la récession mondiale, près de cinq ans après la fin de celle-ci, alors qu'au Canada le niveau de l'emploi est beaucoup plus élevé qu'avant la récession.
- Lorsque le chômage dans les deux pays est mesuré selon la méthode américaine, le taux de chômage aux États-Unis est de 0,6 point de pourcentage supérieur à celui du Canada.
- Le taux d'activité (c'est-à-dire la proportion de personnes de 15 ans et plus au Canada, et de 16 ans et plus aux États-Unis qui occupent ou cherchent activement un emploi) a nettement fléchi aux États-Unis et se situe maintenant à son niveau le plus bas depuis plus de 35 ans. En revanche, le marché du travail canadien a maintenu un taux d'activité beaucoup plus élevé, ce qui indique que le Canada compte moins de travailleurs découragés puisque davantage de chômeurs cherchent, et trouvent, un emploi (voir la page suivante).
- Puisque les travailleurs découragés ne sont plus classés parmi les chômeurs, l'on a observé une réduction quelque peu artificielle du taux de chômage américain. De fait, si le taux de participation aux États-Unis avait évolué de la même manière que celui au Canada, le taux de chômage américain s'établirait à environ 9 %¹.

¹ À titre d'exemple, depuis juillet 2009, le taux d'activité a diminué de 2,5 points de pourcentage aux États-Unis, alors qu'il a reculé de 0,8 point de pourcentage au Canada. Si ce taux avait diminué dans la même mesure aux États-Unis qu'au Canada, et si l'emploi aux États-Unis était demeuré aux niveaux observés, le taux de chômage américain s'établirait actuellement à 9,1 %.

De plus, le marché du travail canadien a maintenu un taux d'activité plus élevé que le marché du travail américain

Taux d'activité, Canada et États-Unis



Nota – Le taux d'activité correspond à la proportion de la population (âgée de 15 ans et plus au Canada et de 16 ans et plus aux États-Unis) qui occupe ou qui cherche activement un emploi. Le dernier point de données correspond à janvier 2014.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; Bureau of Labor Statistics des États-Unis, Current Population Survey

- L'écart entre les taux d'activité au Canada et aux États-Unis a plus que doublé depuis 2009, passant d'environ 1,6 point de pourcentage au début de 2009 à quelque 3,3 points de pourcentage en janvier 2014, soit l'un des écarts les plus prononcés des données historiques.

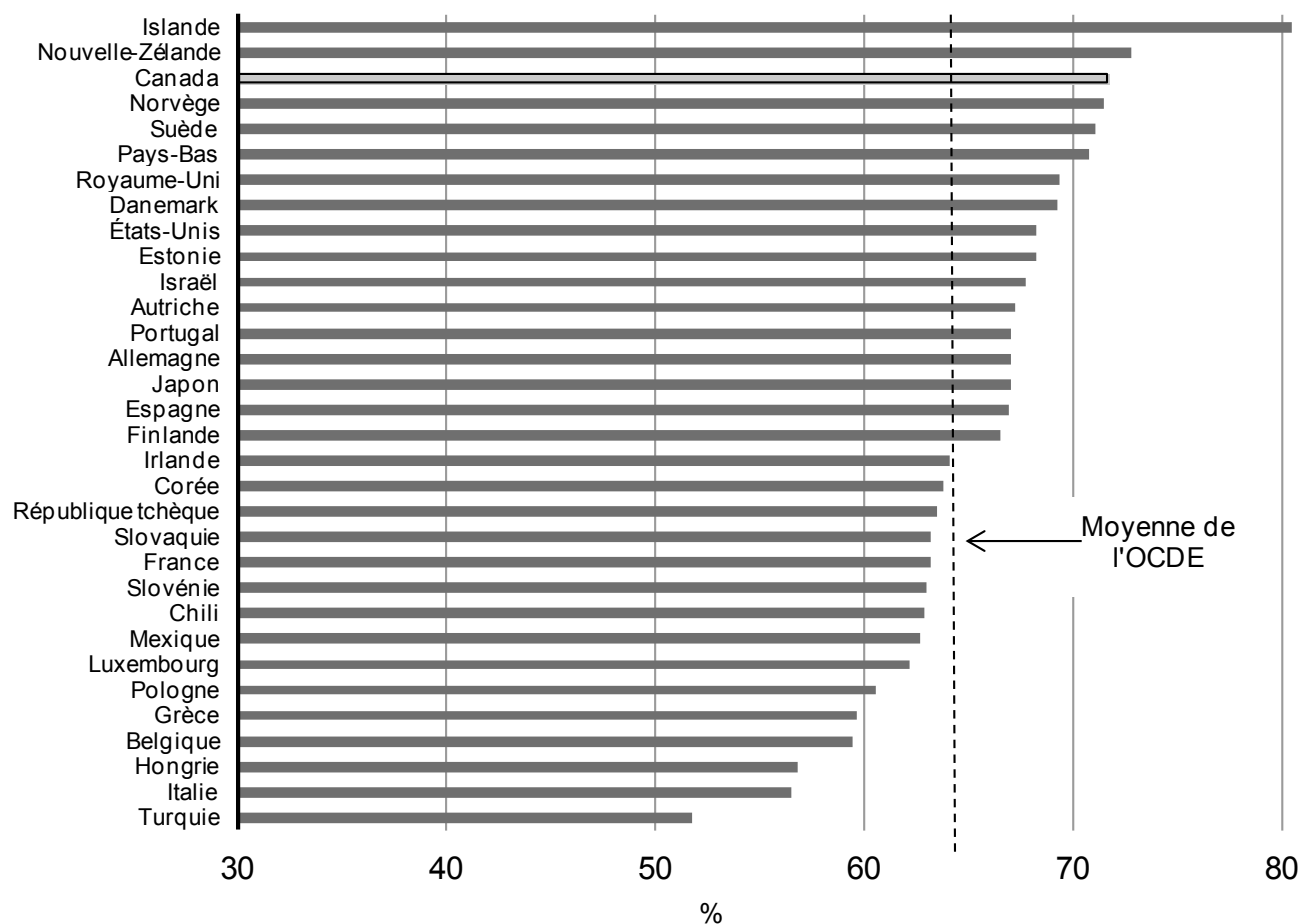


- Tant au Canada qu'aux États-Unis, le vieillissement de la population exerce des pressions à la baisse sur le taux d'activité du fait de l'accroissement de la proportion de travailleurs plus âgés, ces travailleurs présentant un taux d'activité moins élevé. Ce facteur contribue à la baisse du taux d'activité dans les deux pays. Cette incidence est toutefois plus marquée au Canada, dont la population vieillit plus rapidement. Depuis janvier 2009, la réduction estimative du taux d'activité attribuable au vieillissement de la population se chiffre à 1,2 point de pourcentage au Canada, comparativement à 1,0 point de pourcentage aux États-Unis².
- Aux États-Unis, la baisse structurelle sous-jacente du taux d'activité qui était apparente avant le début de la récession, de même qu'une récession plus marquée et une reprise économique plus timide, ont découragé de nombreux chercheurs d'emploi qui ont quitté la population active, ce qui a donné lieu à une baisse du taux d'activité plus importante qu'au Canada.

² Pour pouvoir évaluer l'incidence du vieillissement de la population sur le taux d'activité, nous calculons le taux d'activité selon l'hypothèse que la répartition selon l'âge de la population est demeurée inchangée depuis janvier 2009, le taux d'activité de chaque groupe d'âge pouvant toutefois varier au fil du temps. L'incidence du vieillissement de la population correspond dès lors à l'écart entre ce taux d'activité hypothétique (structure par âge constante) et le taux d'activité réel en date de janvier 2014.

Le taux d'activité au Canada est également élevé d'après les normes internationales

Taux d'activité des personnes en âge de travailler, pays de l'OCDE, 2012



Nota – Le taux d'activité correspond à la proportion de personnes en âge de travailler qui occupent ou qui cherchent activement un emploi. Les taux sont calculés à l'égard des personnes âgées de 15 à 74 ans, sauf dans le cas de l'Islande, de la Norvège, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis (16 à 74 ans). La moyenne de l'OCDE tient compte de 32 pays.

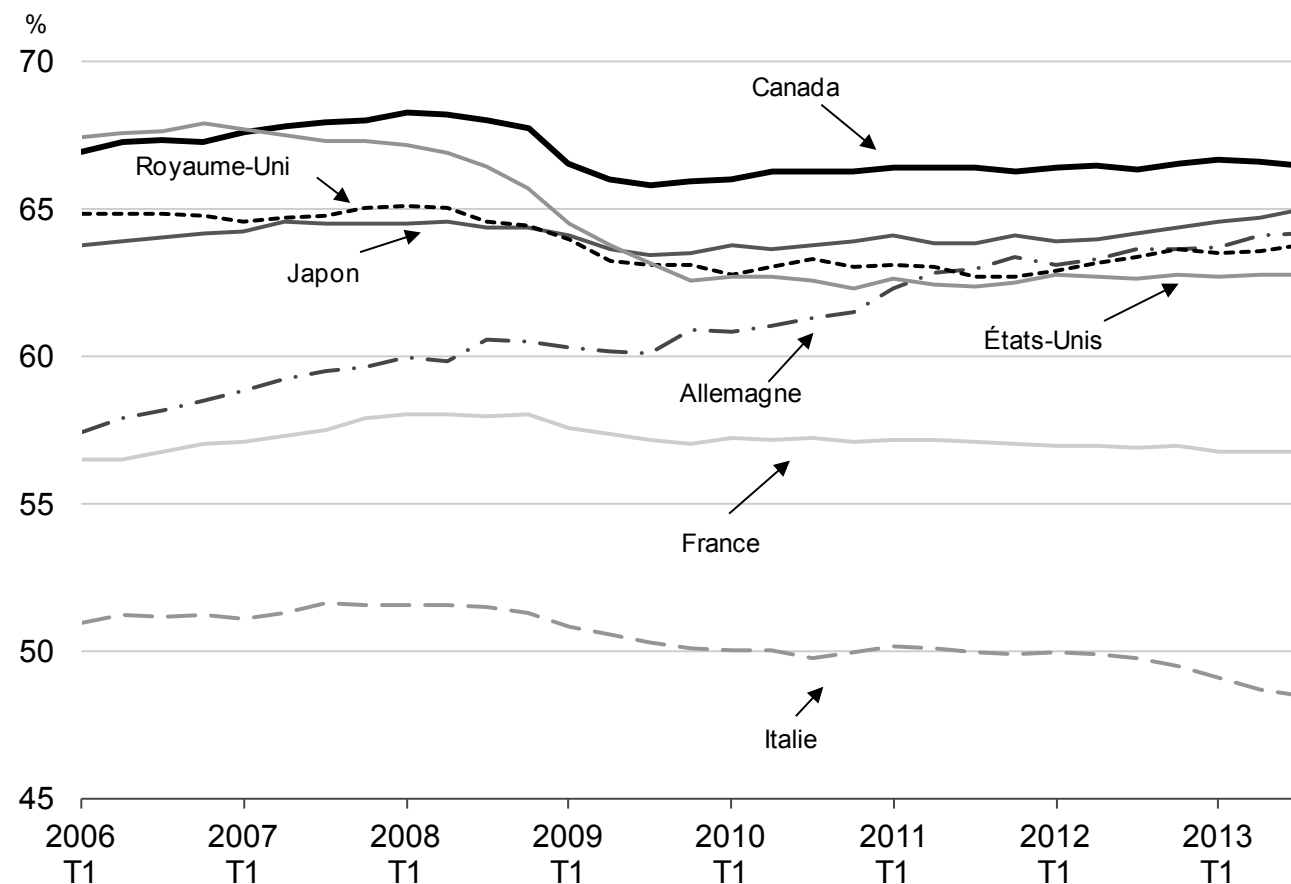
Sources : OCDE, statistiques sur le marché du travail; calculs du ministère des Finances

- Le taux d'activité au Canada est supérieur à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE.
- En 2012, les trois quarts des Canadiens âgés de 15 à 74 ans faisaient partie de la population active, ce qui classe le Canada au troisième rang à ce chapitre parmi les pays de l'OCDE.
- Au Canada, on observe des taux élevés de participation au marché du travail pour les hommes et les femmes; cependant, le taux de participation des femmes est particulièrement élevé par rapport à d'autres pays de l'OCDE. En 2012, environ 76 % des hommes âgés de 15 à 74 ans faisaient partie de la population active du Canada, ce qui conférait à notre pays le sixième rang au sein de l'OCDE (la moyenne de l'OCDE était de 73 %). Le taux d'activité des femmes demeure inférieur à celui des hommes, comme dans les autres pays de l'OCDE. Toutefois, le Canada se classait au quatrième rang parmi les pays de l'OCDE à ce chapitre, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 74 ans y étant de 68 %, soit 9 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'OCDE (59 %).



Le Canada arrive en tête parmi les pays du G-7 au chapitre de l'emploi en proportion de la population d'âge actif

Ratio de l'emploi à la population, pays du G-7



Nota – Le ratio de l'emploi à la population correspond à la proportion de la population d'âge actif qui a un emploi. Les taux d'emploi sont établis à l'égard des personnes âgées de 15 à 74 ans, exception faite du Royaume-Uni et des États-Unis (16 à 74 ans). Le dernier point de données correspond au troisième trimestre de 2013 pour tous les pays.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; OCDE, statistiques sur le marché du travail

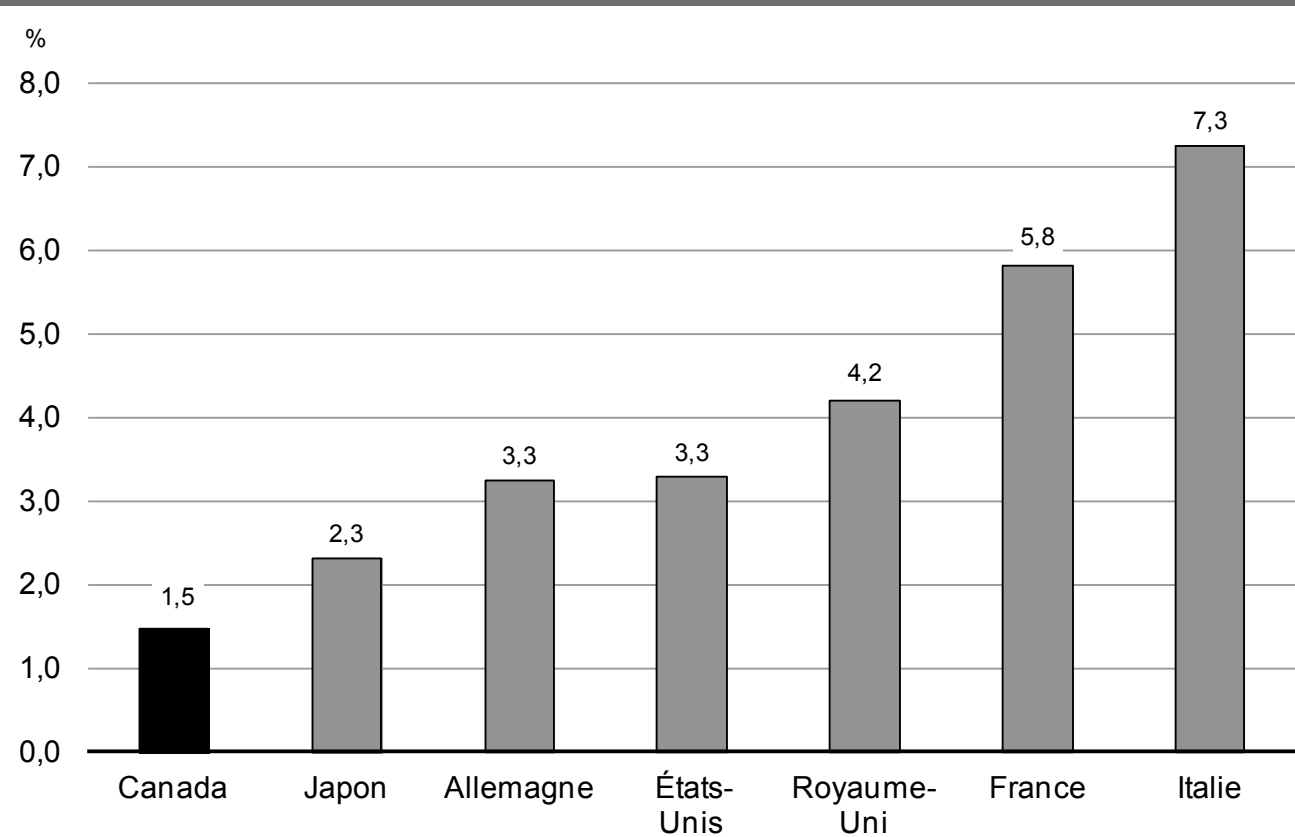
- Le ratio de l'emploi à la population constitue un autre indicateur important lorsqu'il est question du marché du travail – il s'agit de l'emploi exprimé en proportion de la population d'âge actif. Un ratio élevé signifie qu'une fraction importante de la population d'âge actif travaille. Avant la récession, les ratios de l'emploi à la population des États-Unis et du Canada étaient similaires.
- Depuis, ce ratio a diminué constamment aux États-Unis, et il est demeuré sous la barre des 65 % depuis le début de la reprise. De ce fait, le ratio de l'emploi à la population est maintenant de 3 points de pourcentage plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.
- D'ailleurs, le ratio de l'emploi à la population est plus élevé au Canada que dans tout autre pays du G-7.

- Toutefois, si le niveau de l'emploi au Canada est plus élevé maintenant qu'avant la récession, la population canadienne d'âge actif a continué d'augmenter, de sorte que le ratio de l'emploi à la population du Canada demeure légèrement inférieur à ce qu'il était avant la récession.
- Le marché du travail de l'Allemagne a également été robuste comparativement aux autres pays du G-7, le ratio de l'emploi à la population ayant constamment augmenté durant la récession. Cette augmentation est attribuable aux travailleurs plus âgés (de 55 à 64 ans), ce qui s'explique probablement par différentes réformes structurelles mises en œuvre dans les années ayant précédé la récession (par exemple l'élimination progressive des mécanismes de retraite anticipée et de versement de prestations d'assurance-chômage spéciales pour les travailleurs âgés).



Le taux de chômage de longue durée est plus bas au Canada que dans tout autre pays du G-7

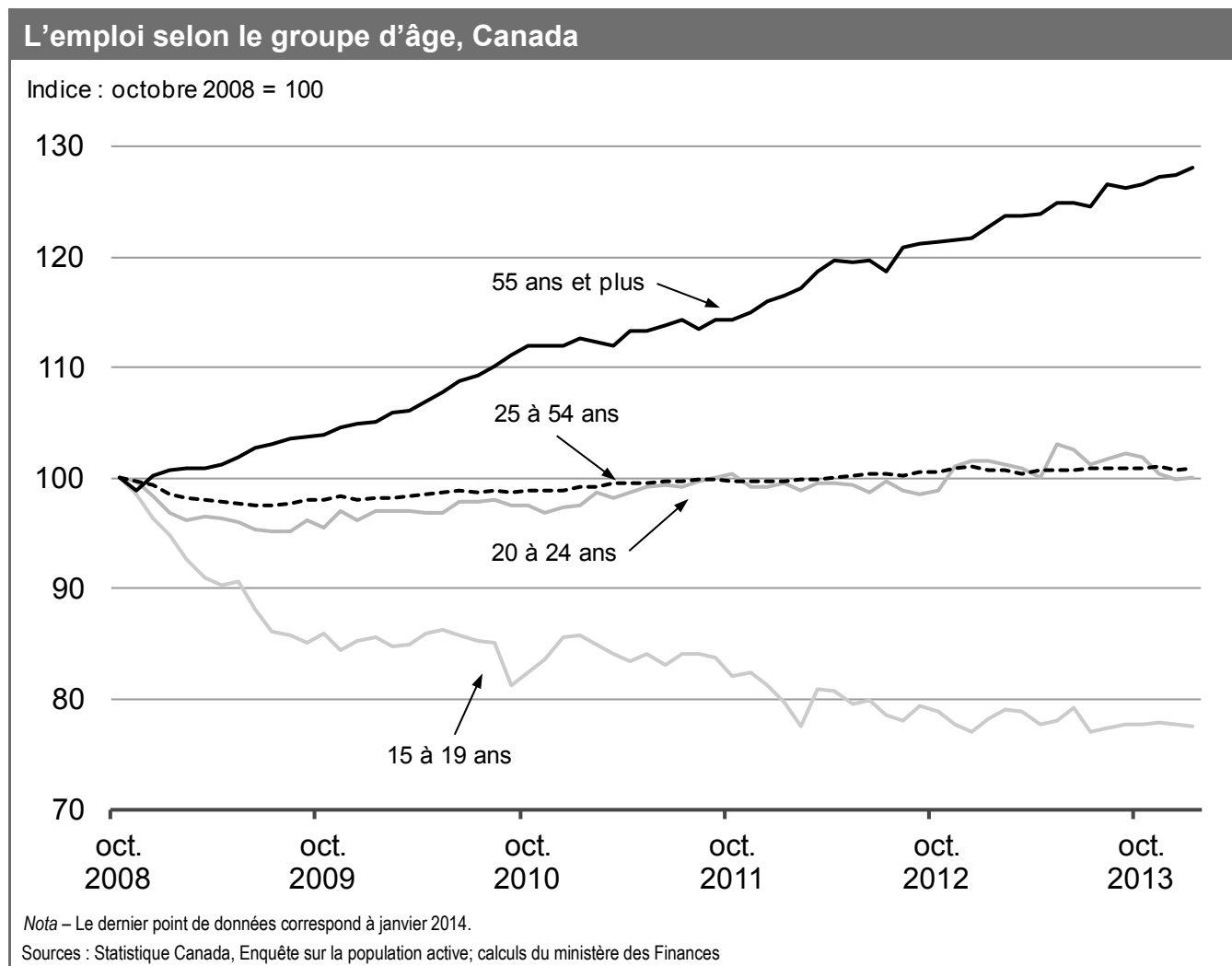
Taux de chômage de longue durée, 2012, pays du G-7



Nota – Le taux de chômage de longue durée est le ratio entre le nombre de personnes en chômage depuis au moins 27 semaines et la population active.
Source : OCDE, statistiques sur le marché du travail

- Les résultats supérieurs rattachés au marché du travail du Canada se reflètent également dans le taux de chômage de longue durée (soit les personnes sans emploi pendant une période de 27 semaines ou plus en proportion de la population active).
- Outre les difficultés financières découlant d'une telle situation, le fait d'être sans emploi pendant une longue période peut entraîner une dégradation des compétences, de sorte qu'il devient encore plus ardu de revenir sur le marché du travail.
- Le taux de chômage de longue durée au Canada en 2012 s'établissait à 1,5 %; ce taux est nettement plus bas que dans les autres pays du G-7, dont les États-Unis. Le taux de chômage de longue durée au Canada est inférieur à sa valeur moyenne observée depuis 1976, tandis que le taux américain est plus de deux fois supérieur à sa valeur moyenne calculée pour la même période.
- On peut en conclure que le fonctionnement du marché du travail du Canada est généralement bon et que la majorité des chômeurs apportent les ajustements nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins du marché du travail.

Le nombre de Canadiens ayant un emploi est maintenant plus élevé qu'avant la récession pour la plupart des groupes d'âge, et particulièrement chez les travailleurs âgés

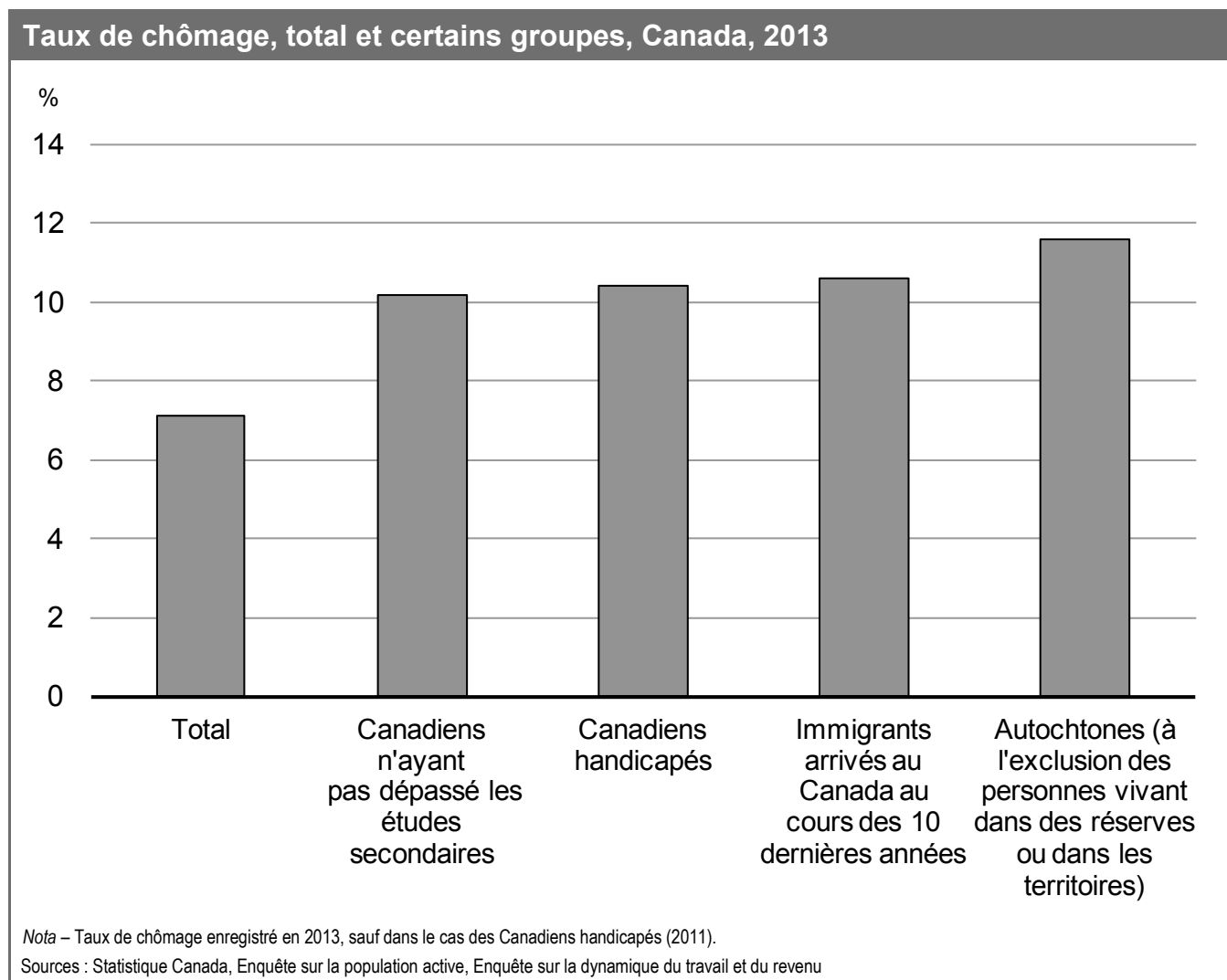


- L'économie canadienne a plus que récupéré la totalité des emplois perdus au cours de la récession; le nombre de Canadiens ayant un emploi est similaire ou supérieur à celui d'avant la récession, et ce, pour la plupart des groupes d'âge.
- Les gains au chapitre de l'emploi ont été répartis entre la plupart des groupes d'âge depuis le début de la reprise, en juillet 2009, et les femmes ont profité autant que les hommes de cette forte création d'emplois.
- C'est dans le groupe des Canadiens âgés de 55 ans et plus que l'on observe la plus forte hausse de l'emploi au fil de la reprise, en parallèle avec une augmentation marquée du taux d'activité des Canadiens âgés. Le nombre d'emplois occupés par des travailleurs âgés a grimpé de plus de 670 000 au cours de la reprise, perpétuant une tendance sur laquelle la récession a eu peu d'effet.



- L'emploi des Canadiens d'âge intermédiaire et des jeunes âgés de 20 à 24 ans a également progressé durant la reprise, le nombre d'emplois créés depuis juillet 2009 se chiffrent à environ 392 000 pour les Canadiens de 25 à 54 ans et à 78 000 pour les jeunes de 20 à 24 ans, de telle sorte que les niveaux d'emploi rattachés à ces deux groupes d'âge avoisinent ceux enregistrés avant la récession.
- On constate ainsi que la baisse du taux d'emploi chez les jeunes Canadiens depuis 2008 – de 60 % à l'époque, ce taux était descendu à 55 % en 2013 – est causée par la diminution du taux d'emploi chez les jeunes étudiants (âgés de 15 à 19 ans). La baisse du taux d'activité des personnes appartenant à ce groupe d'âge (dont la grande majorité représente des étudiants à temps plein) a eu une incidence sur cette diminution des emplois. Le profil cyclique du taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 19 ans est déterminé principalement par le comportement sur le marché du travail des étudiants à temps plein, ceux-ci ayant tendance à occuper des emplois à temps partiel lorsque l'économie est vigoureuse et à se retirer du marché du travail lorsque celui-ci connaît une baisse de régime. À l'opposé, le taux d'emploi des jeunes qui ne sont pas aux études est demeuré très vigoureux au cours de la reprise; il se chiffrait à 76 % en 2013, ce qui est à peine inférieur au sommet historique atteint avant la récession.
- Le Canada affiche encore l'un des meilleurs taux d'emploi chez les jeunes parmi les pays de l'OCDE, se classant cinquième à ce chapitre (avec un taux de 55 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans au troisième trimestre de 2013), nettement devant la plupart des autres pays de l'OCDE, dont l'Allemagne (47 %), les États-Unis (47 %), la Suède (42 %) et l'Espagne (16 %).

Le taux de chômage demeure élevé parmi certains groupes sur le marché du travail du Canada



- Obtenir un emploi constitue un défi pour un bon nombre de Canadiens, notamment les nouveaux immigrants, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes peu qualifiées (c'est-à-dire qui n'ont pas dépassé les études secondaires), dont le taux de chômage est plus élevé que chez les autres Canadiens de 15 ans et plus.
- Même s'ils ont un niveau de scolarité élevé, les nouveaux immigrants n'obtiennent pas d'aussi bons résultats que les travailleurs nés au Canada sur le marché du travail, ce qui inclut un taux de chômage plus élevé et des revenus plus bas. Les résultats relatifs de chaque cohorte d'immigrants canadiens se sont détériorés depuis les années 1980. Parmi les facteurs ayant fait obstacle à l'intégration efficace des immigrants au marché du travail, il y a des difficultés importantes au niveau des langues officielles et de l'alphabétisation, des problèmes entourant la reconnaissance des titres de compétences, ainsi qu'un manque de concordance entre les compétences que possèdent les immigrants et celles dont ont besoin les employeurs.



- Un nombre croissant de jeunes Autochtones sont en voie de faire partie du marché du travail. Les Autochtones doivent encore surmonter différents obstacles pour s'intégrer au marché du travail, par exemple un faible niveau de littératie et d'achèvement des études secondaires. Le taux de chômage est particulièrement élevé dans le cas des Autochtones vivant sur les réserves (environ 25 % en 2011).
- Le fait de parvenir à faire des études postsecondaires et de participer à la population active constitue encore un défi de taille pour de nombreuses personnes handicapées. Les difficultés entourant la prise de mesures d'adaptation dans les établissements d'enseignement ainsi que les politiques et les mesures d'adaptation en milieu de travail (par exemple, la modification de l'horaire de travail, la réduction du nombre d'heures de travail, des postes de travail ergonomiques ou modifiés) peuvent souvent constituer autant d'obstacles.
- Compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne, le Canada doit faire en sorte que les personnes plus âgées qui veulent demeurer sur le marché du travail puissent le faire. Le taux d'activité chez les Canadiens âgés de 55 à 74 ans a augmenté de 18 points de pourcentage depuis 1996, et il demeure supérieur à la moyenne des membres de l'OCDE. Il y a toutefois des pays de l'OCDE, comme le Japon, les États-Unis et la plupart des pays nordiques, où le taux d'activité des personnes plus âgées est beaucoup plus élevé qu'au Canada.

Chapitre 2

Scolarité, compétences, mobilité et déséquilibres entre l'offre et la demande de compétences

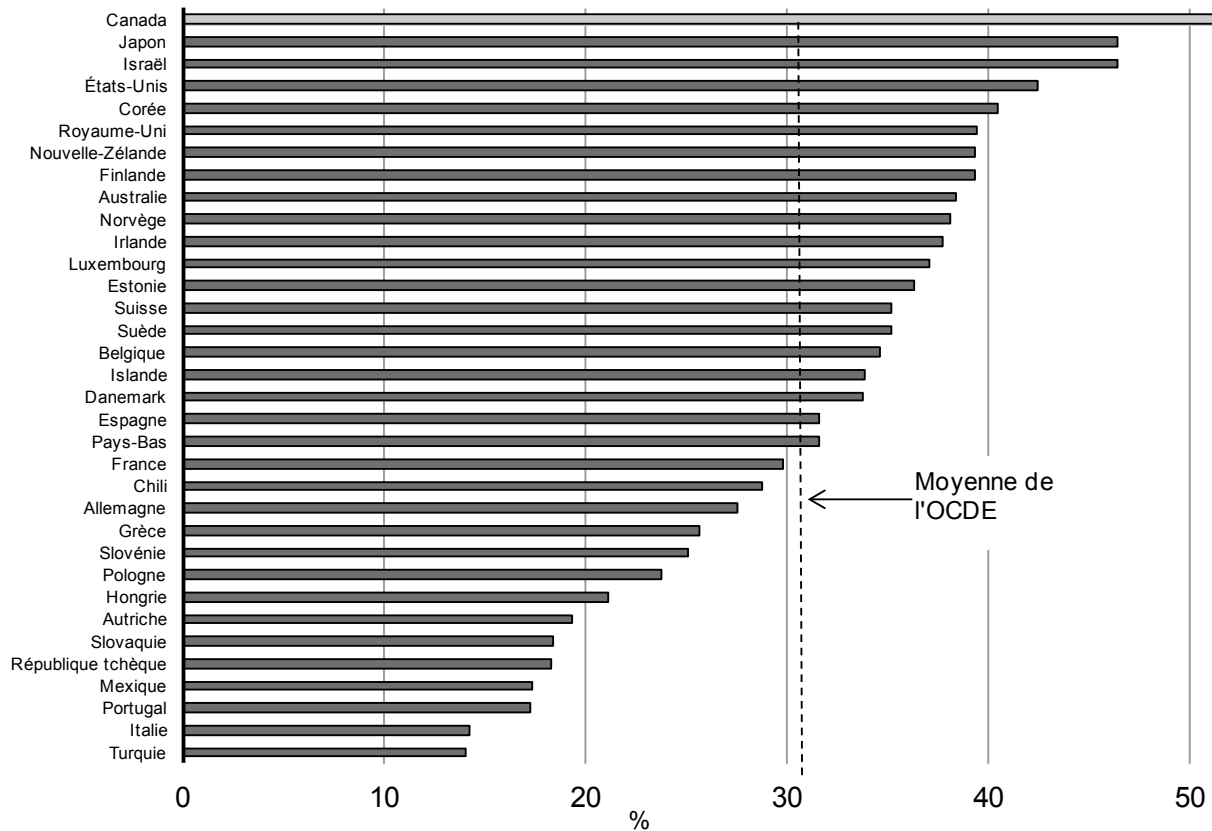
Points saillants

- ✓ Pour être à même de suivre la cadence des progrès technologiques rapides et de composer avec l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale, le Canada doit pouvoir compter sur une population active mobile, capable de s'adapter et hautement qualifiée.
- ✓ Dans l'ensemble, le Canada obtient de bons résultats au niveau international au chapitre du perfectionnement des ressources humaines et de l'acquisition, par sa main-d'œuvre, des diplômés et des compétences nécessaires pour réussir dans une économie concurrentielle. Parmi tous les pays de l'OCDE, c'est au Canada que l'on observe la proportion la plus élevée de la population ayant fait au moins des études postsecondaires.
- ✓ Les Canadiens sont assez mobiles. Ils savent aussi s'adapter efficacement aux signaux du marché du travail, et ils migrent vers les régions et les professions offrant les meilleures possibilités d'emploi.
- ✓ Certaines disparités régionales importantes persistent toutefois en ce qui touche le taux de chômage. Ce phénomène donne à penser qu'il existe encore certains obstacles institutionnels et de nature autre qu'économique à la mobilité au pays.
- ✓ Les déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre persistent dans certains groupes professionnels et certaines régions, et ils sont inhabituellement marqués compte tenu du taux de chômage.
- ✓ Les difficultés en matière d'embauche au cours de la reprise sont devenues plus marquées dans certaines professions, notamment les métiers spécialisés et les professions dans le domaine scientifique, de même que dans certaines régions (en particulier l'Alberta et la Saskatchewan).
- ✓ Des améliorations demeurent possibles dans la transition vers une économie du savoir. Les Canadiens sont très instruits mais, comparativement à d'autres pays de l'OCDE, ils sont relativement peu nombreux à obtenir un diplôme dans les domaines à forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, ou à achever un programme d'apprenti. En outre, il semble que le Canada accuse un retard par rapport à ses pairs au chapitre du perfectionnement des compétences dans le domaine des affaires.
- ✓ Entre 2000 et 2011, le nombre de personnes ayant terminé un programme d'apprenti et reçu leur accréditation a doublé; toutefois, le taux d'achèvement ne s'établissait qu'à 50 % en moyenne, un taux faible en comparaison de celui d'autres pays.



Le Canada soutient avantageusement les comparaisons internationales au chapitre de la proportion de sa population ayant fait des études postsecondaires

Pourcentage des 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, 2011



Nota – La moyenne de l'OCDE tient compte de 34 pays.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013

- Le système d'enseignement du Canada a permis à une proportion élevée de la population de faire des études supérieures.
- À l'heure actuelle, environ 51 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans ont fait des études postsecondaires (ce qui inclut les diplômes décernés par les cégeps du Québec, les collèges et les universités, mais pas la formation suivie dans le cadre de programmes de métiers et de programmes d'apprentissage enregistrés³, ni les programmes offerts par les collèges privés d'enseignement professionnel).
- Ce résultat est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE et place le Canada au premier rang parmi les pays membres de l'OCDE.

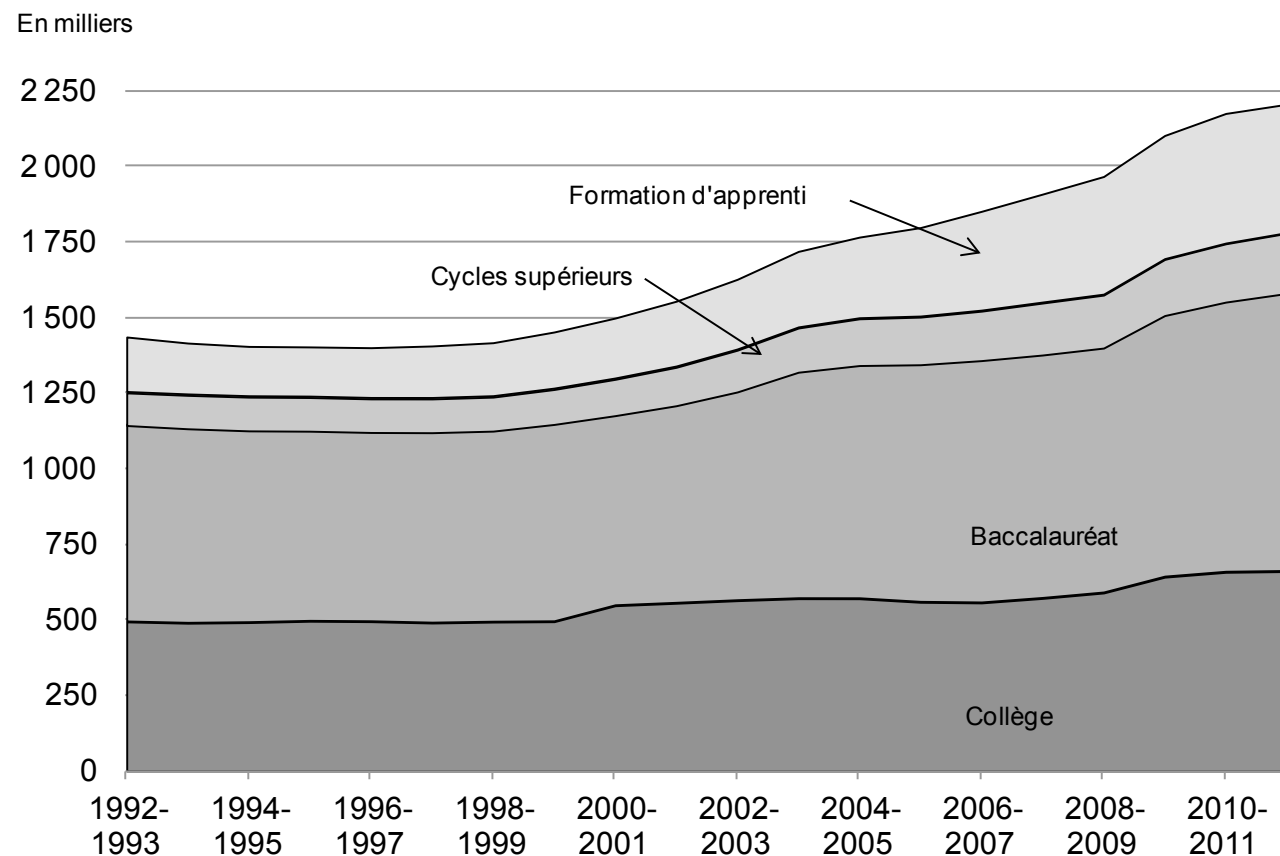
³ En 2011, environ 12 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans ont déclaré que leur niveau de scolarité le plus élevé (certificat, diplôme ou grade) était un certificat d'apprentissage ou un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers (Statistique Canada, Recensement de 2011).

- La proportion de Canadiens ayant fait des études postsecondaires est encore plus élevée parmi les cohortes plus jeunes. Par exemple, 57 % des Canadiens âgés de 25 à 34 ans ont fait des études postsecondaires; seuls la Corée et le Japon ont des proportions supérieures à ce chapitre.
- De plus, les résultats des évaluations internationales portant sur les étudiants montrent que le système canadien d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire forme des étudiants qui possèdent un niveau de littératie élevé selon les normes internationales. Parmi 34 pays membres de l'OCDE, les étudiants canadiens âgés de 15 ans se sont classés au 5^e rang en lecture, au 7^e rang en mathématiques et au 6^e rang en sciences en 2012, selon le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE.



La participation aux études postsecondaires au Canada a augmenté de façon significative au cours des 20 dernières années

Inscription à des programmes d'études postsecondaires au Canada, selon le niveau de scolarité



Nota – Les niveaux de scolarité sont définis conformément à la Classification pancanadienne type de l'éducation. La catégorie « Collège » comprend toute formation postsecondaire générale, technique, professionnelle ou en préparation d'une carrière ou une formation équivalente, y compris celle de courte durée. La catégorie « Baccalauréat » englobe les diplômes d'études universitaires de premier cycle ou l'équivalent, et la catégorie « Cycles supérieurs », le deuxième cycle (maîtrise) et le troisième cycle (doctorat) ou l'équivalent. Les inscriptions dans des collèges privés d'enseignement professionnel ne sont pas prises en compte. Les inscriptions excluant les programmes d'apprentissage donnent un aperçu des inscriptions aux programmes à une date donnée, qui est choisie par l'établissement et se situe entre le 30 septembre et le 1^{er} décembre. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage correspondent au nombre total de personnes inscrites au cours de l'année civile.

Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Système d'information sur les apprentis enregistrés; calculs du ministère des Finances

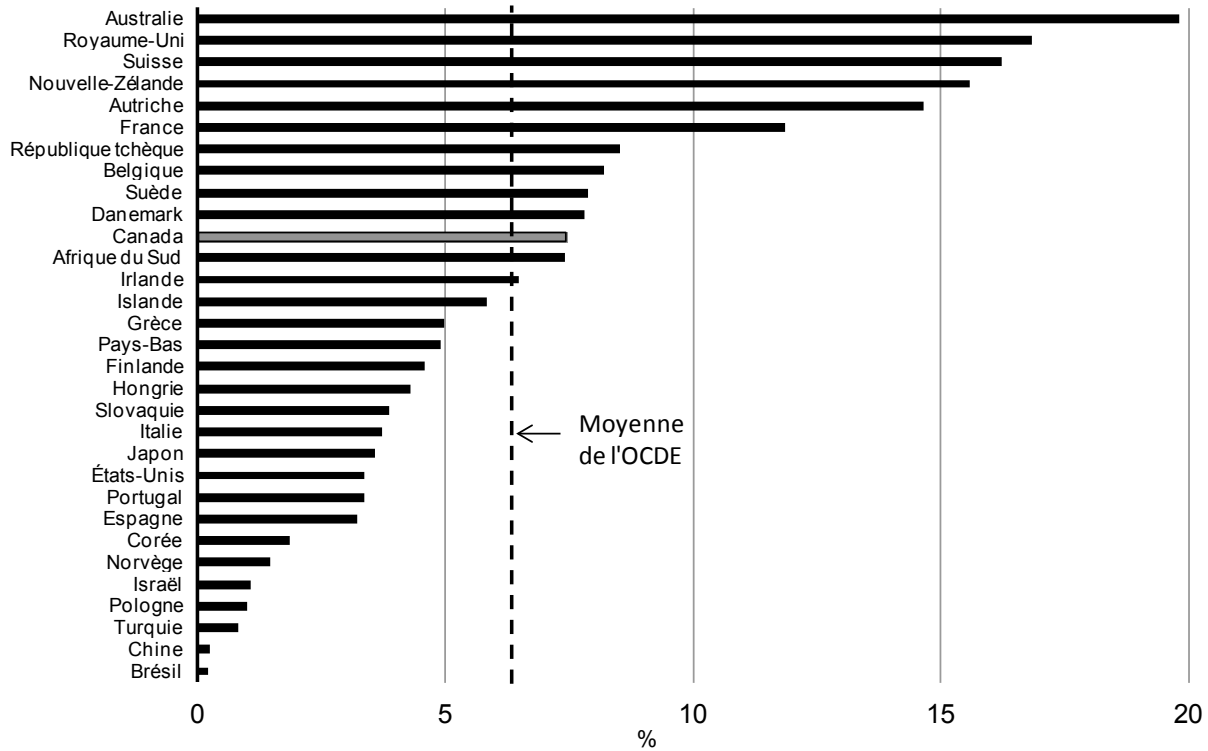
- Les étudiants qui fréquentent le système d'éducation canadien sont la plus importante source de renouvellement de la main-d'œuvre.
- Au cours des deux dernières décennies, la proportion de Canadiens n'ayant pas achevé leurs études secondaires a passablement diminué, tandis qu'un nombre sans cesse croissant de Canadiens ont fait des études postsecondaires.
- C'est au baccalauréat que l'on recense le plus grand nombre d'inscriptions, mais il y a aussi beaucoup de personnes qui s'inscrivent à des programmes collégiaux. Ces programmes continuent de favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire dans toutes les régions du pays, et ils comblent des besoins variés en matière d'éducation et de formation, du point de vue à la fois des étudiants et des employeurs.

- Le régime de formation des apprentis occupe lui aussi une place importante dans le système d'enseignement postsecondaire canadien, les inscriptions ayant enregistré une importante augmentation au cours des deux dernières décennies. Le nombre d'inscriptions aux programmes d'apprenti ainsi que le nombre de personnes ayant achevé ces programmes ont doublé entre 2000 et 2011; toutefois, le taux d'achèvement ne s'établissait qu'à 50 % en moyenne, un taux faible comparativement à celui des autres pays dont les données sont disponibles.
- Les femmes constituent désormais la majorité des étudiants inscrits aux programmes collégiaux et universitaires, avec 56 % de l'ensemble des inscriptions pour l'année scolaire 2010-2011. Par contre, elles demeurent sous-représentées dans certaines disciplines, comme les mathématiques, l'informatique, l'architecture et l'ingénierie. La participation des femmes aux programmes de formation d'apprentis est aussi nettement inférieure à celle des hommes : au cours de l'année scolaire 2010-2011, seulement 13 % des personnes inscrites à ces programmes étaient des femmes.



Le Canada attire des étudiants de l'étranger et réussit à les intégrer au marché du travail

Étudiants étrangers en proportion de l'ensemble des inscriptions aux programmes d'études postsecondaires, 2011



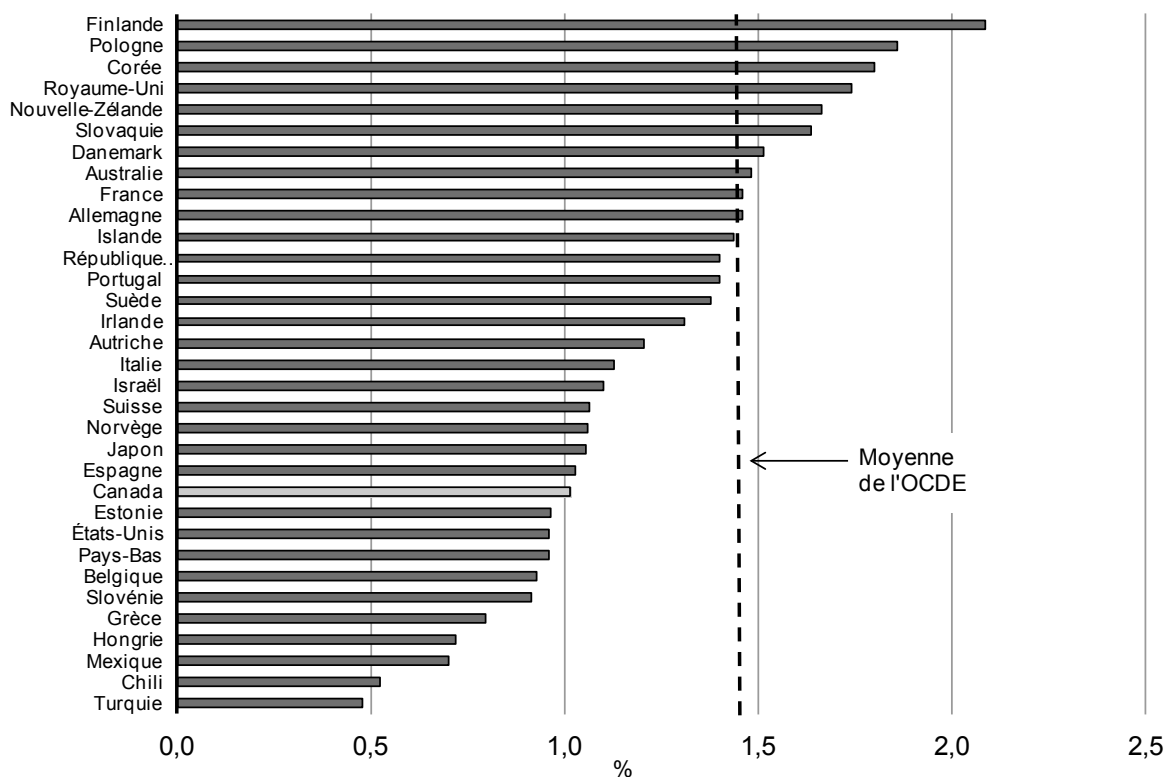
Nota – Analyse portant sur certains pays de l'OCDE. Les données relatives au Canada ont trait à l'année 2010. Les données relatives à la France, à la République tchèque, à l'Afrique du Sud, à la Grèce, à l'Italie, à la Corée, à Israël, à la Chine et au Brésil correspondent au nombre d'étudiants étrangers en fonction du pays de citoyenneté. Dans le cas des autres pays, les données reflètent le nombre d'étudiants étrangers, définis comme étant des étudiants qui ne sont pas des résidents permanents ou habituels du pays où ils étudient, ou encore des étudiants ayant fait des études antérieures dans un autre pays.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013

- La capacité d'attirer des étudiants étrangers est un facteur important afin d'amener des immigrants hautement qualifiés à s'établir au Canada. Les étudiants qui décident de rester au Canada à la fin de leurs études s'intègrent harmonieusement à l'économie canadienne, car leurs compétences sont reconnues sans problème grâce à leur familiarité avec les langues et la culture du pays.
- Les étudiants étrangers comptent pour environ 7 % des inscriptions à des programmes d'études postsecondaires au Canada; il s'agit d'une proportion importante, mais qui se révèle modeste en comparaison des taux de plus de 15 % atteints dans certains autres pays qui nous font concurrence à ce chapitre, comme l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.
- En 2008, le tiers des étudiants étrangers sont demeurés au Canada à l'expiration de leur permis de séjour, ce qui constitue la proportion la plus élevée parmi tous les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données à cet égard, ce qui inclut l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.
- Les étudiants étrangers sont plus susceptibles que les étudiants canadiens de s'inscrire à des programmes d'études dans le domaine des sciences. Ainsi, en 2011, quelque 34 % des étudiants étrangers au Canada avaient opté pour les sciences, l'ingénierie, l'informatique et les mathématiques, comparativement à environ 20 % parmi les étudiants canadiens.

La proportion de diplômés dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et des mathématiques est plus basse au Canada que dans de nombreux autres pays de l'OCDE

Diplômés universitaires en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques en proportion des 25 à 34 ans, 2011



Nota – L'enseignement universitaire correspond aux études dans le cadre de programmes d'études tertiaires de type A ou de programmes de recherche de haut niveau. Les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques englobent les sciences de la vie et les sciences physiques, l'informatique, les mathématiques, la statistique et l'ingénierie. Les données relatives à l'Islande ont trait à l'année 2010 et celles relatives à la France ont trait à l'année 2009. Le Luxembourg n'a pas été inclus dans le calcul de la moyenne de l'OCDE.

Sources : OCDE, base de données sur les diplômés selon le domaine d'études; calculs du ministère des Finances

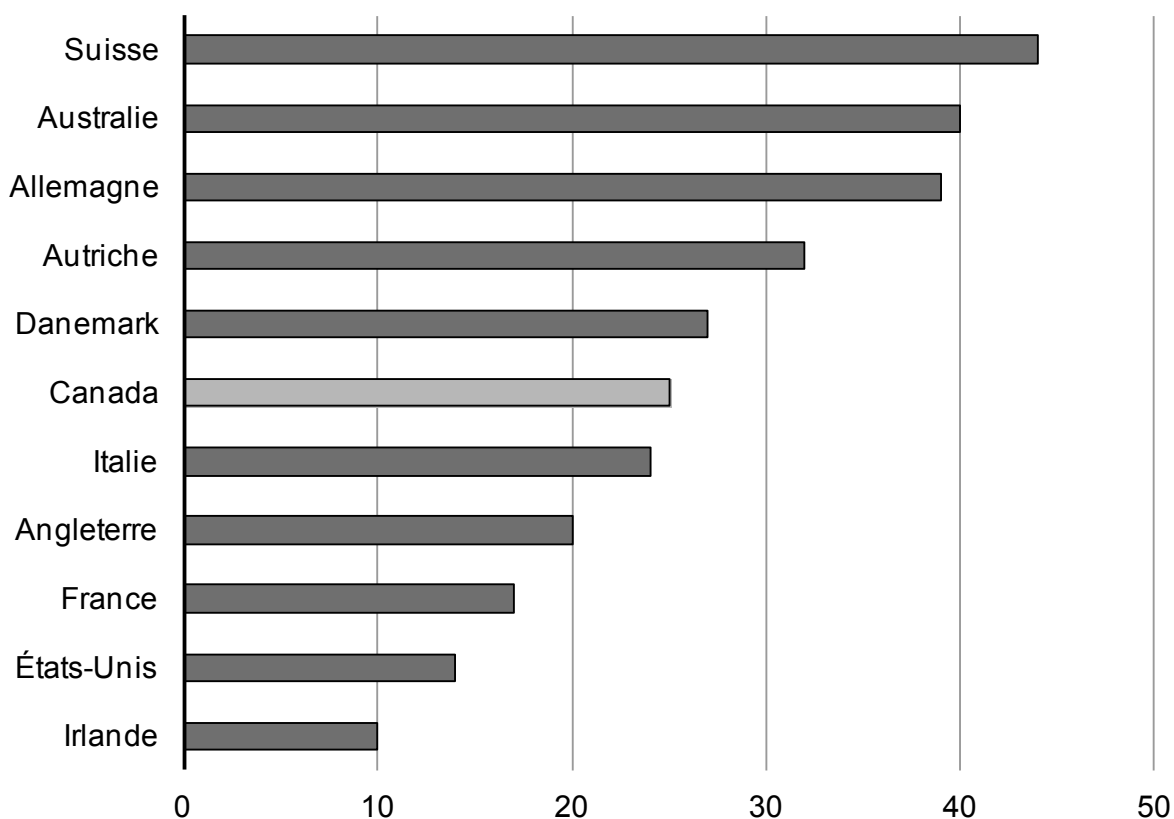
- Pour alimenter une croissance axée sur l'innovation dans la transition vers une économie du savoir, il faut miser sur une population active hautement qualifiée. Les travailleurs détenant un diplôme dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques jouent un rôle important à cet égard, car ils se situent à la fine pointe du progrès technologique. De même, les gestionnaires très instruits influent sur l'adoption de pratiques exemplaires et de technologies de pointe.
- Par contre, il semble que la performance du Canada et de certaines autres économies avancées, dont les États-Unis, laisse à désirer à ce chapitre. La proportion de diplômés universitaires canadiens dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques par rapport à la population âgée de 25 à 34 ans est moins élevée que celle des diplômés de dans bon nombre d'autres pays de l'OCDE.



-
- Cependant, le Canada recense un nombre élevé de diplômés d'établissements collégiaux dans ces domaines. En outre, cette statistique masque le fait que le Canada obtient des résultats probants dans plusieurs des domaines en question. Notamment, le nombre de diplômés dans les domaines des sciences de la vie, des sciences physiques, des mathématiques et de la statistique au Canada est relativement supérieur à la moyenne de l'OCDE et à celui enregistré aux États-Unis. La faible proportion de diplômés en ingénierie et en informatique fait diminuer la proportion globale de diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques.
 - Au Canada comme dans d'autres pays de l'OCDE, les femmes demeurent sous-représentées dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.
 - Il semble y avoir des lacunes au Canada lorsqu'il est question de l'acquisition de compétences en affaires et du nombre de gestionnaires hautement scolarisés, qui est relativement faible, ce qui peut donner lieu à des degrés d'innovation moins élevés. Les gestionnaires canadiens tendent à être moins instruits que leurs homologues américains, et le Canada obtient également un résultat inférieur à celui des États-Unis en ce qui a trait à la proportion de la population âgée de 25 à 34 ans obtenant un diplôme en administration et en gestion des affaires (environ 0,9 %, contre 1,4 % aux États-Unis).

L'offre d'apprentis au Canada est relativement faible comparativement à d'autres pays, ce qui tient probablement à des différences dans le système de formation

Nombre d'apprentis par tranche de 1 000 personnes occupant un emploi, certains pays de l'OCDE, 2011



Nota – Ce tableau n'est pas exhaustif mais comprend les pays de l'OCDE pour lesquels l'information sur la formation des apprentis est disponible et accessible. Les chiffres se rapportent à 2011 ou à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données.

Sources : London School of Economics and Political Science, Centre for Economic Performance, *The State of Apprenticeship*, 2010; Organisation internationale du travail (OIT), *Overview of apprenticeship systems and issues*, présentation de l'OIT au Groupe de travail du G-20 sur l'emploi, septembre 2012; Statistique Canada, Système d'information sur les apprentis enregistrés et Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances

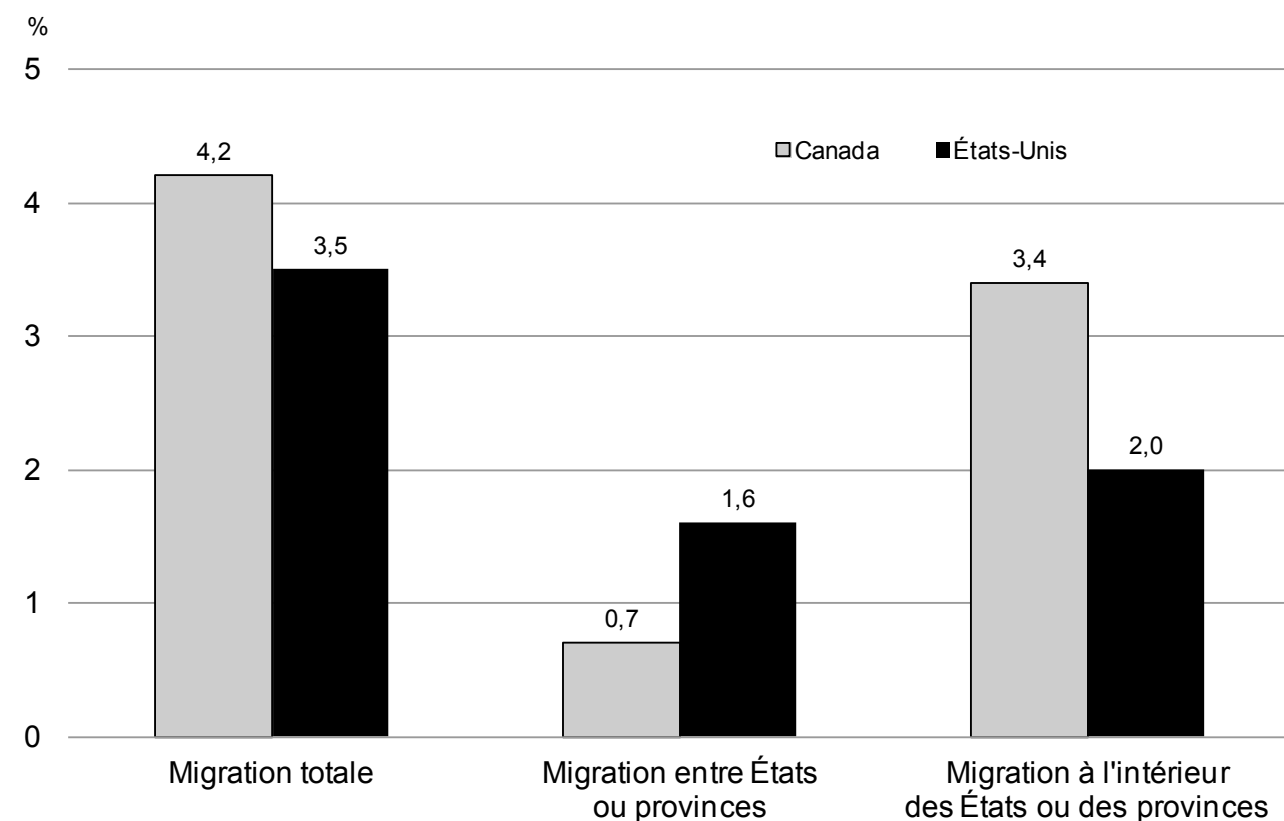
- Les métiers spécialisés jouent un rôle important au sein d'une économie du savoir, et ils sont essentiels au maintien de la compétitivité du Canada.
- Le régime canadien de formation des apprentis est une source clé de compétences pratiques et de connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier. Le régime canadien de formation des apprentis diffère nettement de ce que l'on peut voir dans d'autres pays, de sorte qu'il est difficile de comparer ces régimes. Ainsi, dans les pays d'Europe centrale, la formation des apprentis est fortement intégrée au système d'enseignement secondaire, et les étudiants suivent souvent une formation d'apprenti avant de s'inscrire à un programme d'enseignement supérieur. Au Canada, la formation des apprentis fait partie du système d'enseignement postsecondaire et sert généralement de moyen de former des adultes dans des métiers spécialisés. Puisque la formation des apprentis relève des provinces et des territoires, l'existence de 13 régimes distincts peut restreindre la capacité des apprentis à utiliser leur formation à l'extérieur de la province ou du territoire où ils l'ont acquise.



-
- Au total, la proportion de personnes inscrites à un programme de formation d'apprenti au Canada est relativement faible comparativement à d'autres pays pour lesquels on dispose de données sur la formation des apprentis. En outre, il n'y a qu'environ la moitié des apprentis qui achèvent leur programme au Canada, soit un taux beaucoup plus bas que celui des étudiants des collèges communautaires et universités.
 - Le fait pour un travailleur de métiers de détenir un certificat constitue une indication de ses compétences pour les employeurs; par conséquent, si plus de travailleurs terminent une formation d'apprenti, cela pourrait faciliter l'augmentation des salaires, la mobilité de la main-d'œuvre et l'amélioration des perspectives d'emploi.

Les Canadiens sont généralement aussi mobiles que les Américains

Taux de migration, population totale, Canada et États-Unis, 2011



Nota – Le taux de migration correspond à la proportion de la population ayant changé de lieu habituel de résidence par rapport à l'année précédente. La migration d'une province (ou d'un État) à l'autre reflète les mouvements bruts entre provinces (États) et la migration intraprovinciale, les mouvements bruts entre subdivisions de recensement à l'intérieur d'une même province (les subdivisions de recensement correspondent généralement aux municipalités). La migration à l'intérieur des États comprend les mouvements bruts d'un comté à l'autre dans un même État. Les comtés et les subdivisions de recensement sont à peu près comparables pour ce qui est de la taille et de la densité de population. La mobilité peut être examinée en fonction des flux migratoires bruts et nets. Les flux bruts donnent un aperçu général de la mobilité des Canadiens. Si la décision de changer de lieu de résidence tient à des raisons liées à l'emploi, ce qui n'est pas toujours le cas, car cette décision peut aussi s'expliquer par le désir de simplement changer de résidence, ces flux peuvent concourir à l'adaptation au marché du travail en donnant lieu à un meilleur appariement entre les emplois disponibles et les caractéristiques des travailleurs.

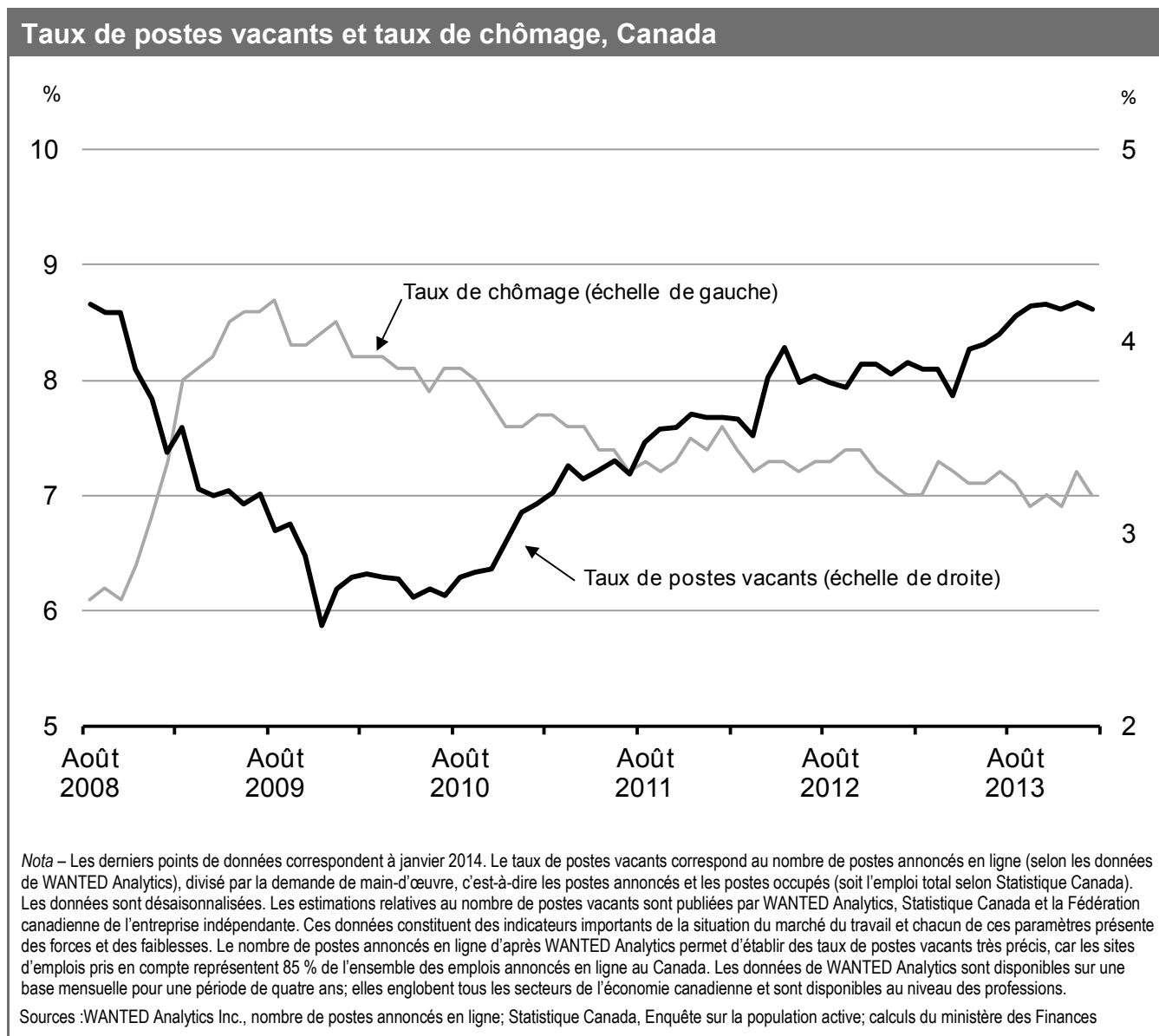
Sources : U.S. Census Bureau, Current Population Survey, Annual Social and Economic Supplement, 2011; Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011; calculs du ministère des Finances

- La structure de l'économie canadienne évolue dans la foulée des changements que connaît l'économie mondiale; dans ce contexte, une population active mobile est un facteur important afin de s'assurer que la main-d'œuvre se relocalise là où les besoins sont les plus grands.



- Chaque année, un nombre élevé de Canadiens déménagent vers une région différente en quête de meilleures possibilités d'emploi. Le taux de migration interprovinciale au Canada est plus bas que le taux de migration entre États aux États-Unis : environ 1,6 % des Américains déménagent dans un autre État chaque année, tandis que la proportion de Canadiens déménageant dans une autre province est inférieure à 1 %. Ce taux de migration interprovinciale relativement bas peut être attribuable au fait que la distance à franchir est plus longue pour passer d'une province à une autre que pour passer d'un État à un autre (les coûts associés à la distance sont généralement considérés comme étant l'un des principaux obstacles à la migration), à des facteurs de nature autre qu'économique (comme les différences linguistiques et culturelles), ou à des facteurs institutionnels comme les différences entre les provinces ou territoires en matière de reconnaissance des compétences.
- On peut procéder à une comparaison plus exacte de la mobilité au Canada et aux États-Unis en examinant des unités géographiques plus comparables sur le plan de la taille et de la densité de population, comme les comtés aux États-Unis et les subdivisions de recensement au Canada. La prise en compte de ces flux migratoires à l'intérieur des provinces et des États montre que les Canadiens sont aussi mobiles que les Américains, avec un taux de migration global d'environ 4 %.
- Bien que les Canadiens réagissent aux signaux du marché du travail et quittent les régions où le chômage est élevé pour se rendre dans des régions où les possibilités d'emploi sont meilleures, les disparités persistantes et marquées dans les taux de chômage entre régions laissent penser que des obstacles institutionnels et d'autres obstacles non économiques subsistent au Canada.

Toutefois, les entreprises canadiennes éprouvent plus de difficulté à embaucher des travailleurs que ce à quoi ils pourraient s'attendre compte tenu du taux de chômage



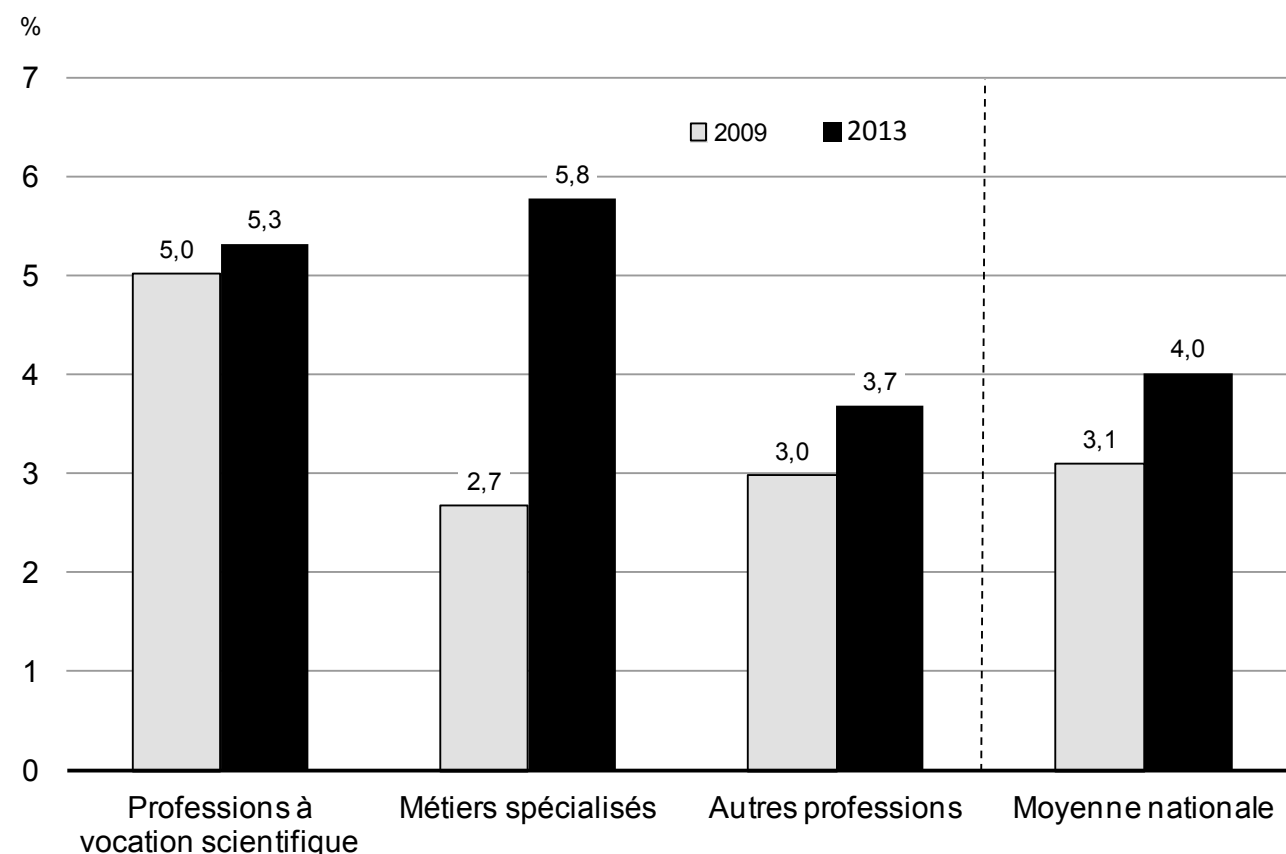
- Le marché du travail du Canada a connu un resserrement au fil de la reprise, le taux de postes vacants (soit la proportion des emplois disponibles qui ne sont pas comblés) ayant connu une hausse constante depuis 2009. Les pénuries de main-d'œuvre devraient s'accroître au cours des prochaines années, à mesure que la situation économique continue de s'améliorer et que les effets du vieillissement de la population touchent le marché du travail.



- La création d'emplois a été forte au Canada au fil de la reprise, mais les entreprises canadiennes ont plus de mal à embaucher des travailleurs que ne le laisserait normalement penser le taux de chômage. En janvier 2014, ce taux était de 7,0 %, soit environ 1 point de pourcentage de plus qu'avant la récession, tandis que le taux de postes vacants atteignait 4,2 %, soit un niveau similaire à celui d'avant la récession, où le taux de chômage dépassait à peine 6 %.
- Cela indique que les personnes sans emploi ont plus de mal à combler les postes vacants maintenant qu'avant la récession. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait d'une recherche moins intensive de la part des employeurs (peut-être en raison de l'incertitude économique) ou des personnes sans emploi, ou encore par un manque de concordance entre les compétences que possèdent les personnes sans emploi et celles dont ont besoin les employeurs.

Les difficultés d'embauche au fil de la reprise sont devenues plus marquées dans le cas de certaines professions, notamment les métiers spécialisés et les professions à vocation scientifique

Taux de postes vacants, certains groupes professionnels et moyenne nationale, Canada, 2009 et 2013



Nota – Le taux de postes vacants correspond au nombre d'emplois à pourvoir annoncés en ligne, divisé par la demande totale de main-d'œuvre (somme des emplois annoncés et des postes occupés, c.-à-d. le nombre total d'emplois). Les postes dans les métiers spécialisés comprennent des postes de la catégorie « H – Métiers, transport et machinerie » de la Classification nationale des professions, à l'exclusion des sous-catégories « H7 – Conducteurs / conductrices de matériel de transport et personnel assimilé, sauf les manœuvres » et « H8 – Aides de soutien des métiers, manœuvres en construction et de transport et personnel assimilé » puisque ces postes ont habituellement des exigences moins élevées en matière de compétences et d'études. Les postes à vocation scientifique comprennent des postes de la catégorie « C – Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées ».

Sources : Nombre d'offres d'emploi annoncées en ligne : WANTED Analytics Inc.; emploi : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances

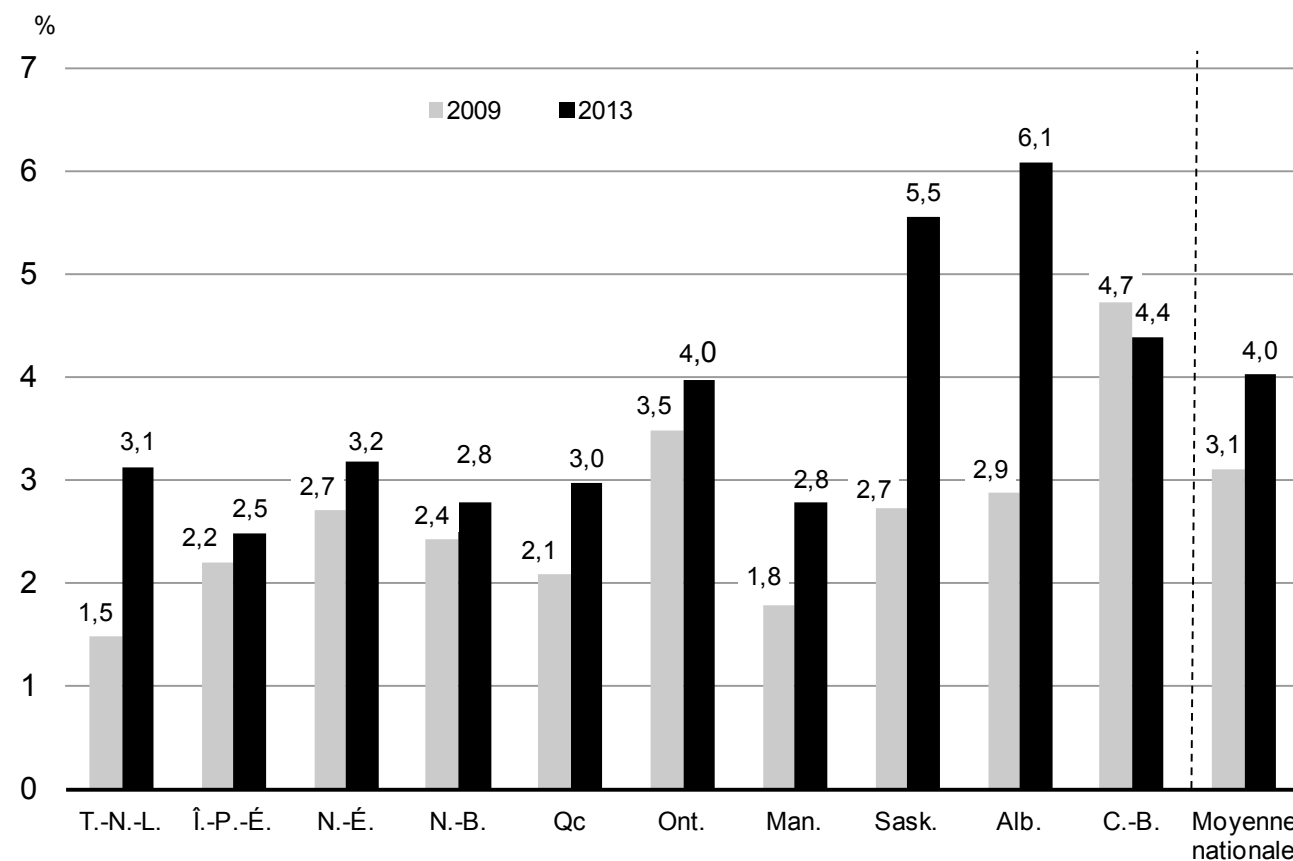
- La coexistence d'emplois vacants et de chômage est un phénomène normal au sein de marchés du travail dynamiques, car il faut du temps pour que l'appariement s'établisse entre les chômeurs et les employeurs et pour que les chercheurs d'emploi ajustent leurs compétences ou migrent vers les régions où leurs compétences sont prisées.
- Toutefois, l'existence de déséquilibres marqués et persistants entre l'offre et la demande de main-d'œuvre au niveau de groupes professionnels ou de régions pourrait être l'indication d'une concordance insuffisante des compétences sur le marché du travail, ce qui risquerait d'avoir des répercussions négatives sur l'économie canadienne en retardant le rajustement entre les secteurs et les régions en perte de vitesse et ceux en expansion.



- Tout au long de la reprise, il y a eu un taux de postes vacants élevé dans le cas des professions en sciences naturelles et appliquées (ingénieurs, architectes, etc.), ce qui laisse croire que la demande de main-d'œuvre pour ce groupe professionnel n'est pas comblée. Les taux de postes vacants dans les métiers spécialisés (p. ex., travailleurs de la construction, mécaniciens, opérateurs de machines) ont eux aussi augmenté sensiblement au fil de la reprise, en particulier en Alberta et en Saskatchewan.

En outre, dans certaines régions, en particulier en Alberta et en Saskatchewan, de vastes groupes de postes demeurent vacants de façon persistante

Taux de postes vacants, par province canadienne, 2009 et 2013



Nota – Le taux de postes vacants correspond au nombre d'emplois à pourvoir annoncés en ligne, divisé par la demande totale de main-d'œuvre (somme des emplois annoncés et des postes occupés, c.-à-d. le nombre total d'emplois).

Sources : WANTED Analytics Inc., nombre d'offres d'emploi annoncées en ligne; Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances

- La hausse du taux de postes vacants au fil de la reprise a été généralisée dans les provinces, ce qui indique que la demande de main-d'œuvre a été forte dans l'ensemble du pays.
- C'est en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador que l'on observe les plus fortes hausses du taux de postes vacants depuis 2009, ce qui est attribuable pour une bonne part à la forte demande à l'égard de certaines professions dans ces régions, en particulier les métiers spécialisés et les professions dans le domaine scientifique.
- Ces problèmes de recrutement s'expliquent par le fait qu'il n'y a pas assez de travailleurs qualifiés sur le marché, étant donné les salaires existants. La formation ainsi que l'innovation au sein des entreprises et l'adaptation des technologies nouvelles généreront une hausse à la fois de la productivité et des salaires, ce qui contribuera à rééquilibrer l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, la hausse des salaires relatifs dans les secteurs et les régions en expansion favorise la mobilité et peut inciter les gens à acquérir des compétences et à suivre de la formation afin de pouvoir combler les besoins du marché du travail.



Les employeurs canadiens indiquent que les pénuries de main-d'œuvre et de compétences leur imposent d'importants défis

Les employeurs éprouvent des problèmes de recrutement

La Chambre de commerce du Canada est d'avis que la pénurie de compétences est le principal obstacle à la compétitivité du pays.

Selon une enquête menée par Workopolis, le tiers des hauts dirigeants canadiens plaçaient la pénurie de travailleurs qualifiés au premier rang des défis auxquels les entreprises du pays sont confrontées, à égalité avec l'état général de l'économie.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante indique qu'environ le tiers des entreprises interrogées lors d'une enquête avaient déclaré que les pénuries de travailleurs qualifiés et expérimentés limitaient leur expansion. Ce taux est deux fois plus élevé que celui observé au début de 2010.

La Coalition des manufacturiers du Canada déclare que près de la moitié des entreprises consultées lors d'un sondage sont aux prises avec des pénuries immédiates de main-d'œuvre ou de compétences.

Selon ManpowerGroup Canada, les pénuries de main-d'œuvre au pays sont à leur plus haut niveau en six ans; les postes dans les métiers spécialisés comptent parmi les plus difficiles à combler.

La firme Hays Specialist Recruitment (Canada) Inc. indique que la pénurie de travailleurs qualifiés s'intensifie au Canada.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires affirme que 36 % des restaurants du Canada déclarent qu'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée exerce un effet négatif sur leurs activités.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers mentionne que ses membres sont confrontés à des problèmes nouveaux ou émergents qui découlent de la pénurie croissante de travailleurs qualifiés.

L'Association canadienne de la technologie de l'information et le Conseil des technologies de l'information et des communications indiquent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans leur secteur est réelle et actuelle; ils font remarquer qu'il faudra recruter quelque 106 000 travailleurs dans ce secteur d'ici 2016.

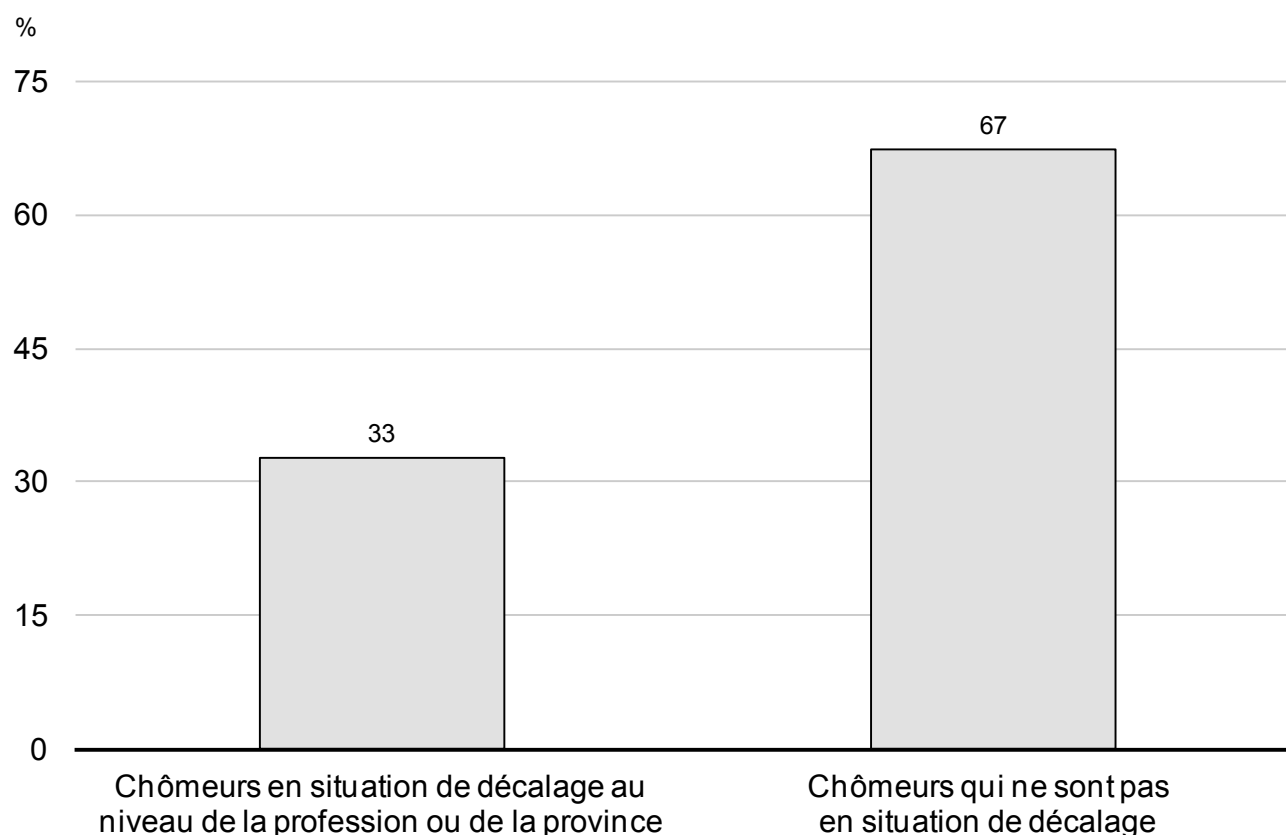
Selon Ingénieurs Canada, le Canada sera confronté à une pénurie d'ingénieurs parce que le remplacement de l'effectif ne s'effectue pas assez rapidement.

L'Association des produits forestiers du Canada déclare que le secteur des produits forestiers s'est fixé comme objectif de recruter au moins 60 000 travailleurs d'ici la fin de la décennie, ce qui, à son avis, représente un défi constant pour le secteur, à tous les niveaux de compétence.

- Un grand nombre d'organisations qui effectuent des sondages auprès des entreprises canadiennes de toutes tailles qu'elles représentent, dans tous les secteurs de l'économie canadienne et dans toutes les régions, ont indiqué que de nombreuses entreprises sont confrontées à des problèmes engendrés par la pénurie de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés.
- Ces organisations soulignent que les employeurs canadiens éprouvent actuellement des difficultés apparentes à trouver les travailleurs dont ils ont besoin. En outre, elles expriment des préoccupations au sujet de l'ampleur future de ces problèmes dans divers secteurs et régions, ainsi que du vieillissement de la population.

Beaucoup de chômeurs ne possèdent pas les compétences nécessaires pour occuper les postes vacants ou ne résident pas dans les régions où des emplois sont disponibles

Proportion des chômeurs qui sont en situation de décalage au niveau de la profession ou de la province, Canada, 2013



Nota – Pour calculer l'indice de décalage, nous avons utilisé la méthodologie expliquée par Sahin et ses collaborateurs (2012)*. L'indice utilisé mesure la fraction des chômeurs qui sont en situation de décalage au niveau de la profession (manque de compétences par rapport aux exigences des postes vacants dans les professions à forte demande) ou de la province (personnes résidant dans des régions où la demande de main-d'œuvre est faible). Par exemple, un travailleur de la construction sans emploi dans une province donnée est en situation de décalage au niveau de la province si de nombreux emplois dans son domaine sont vacants dans d'autres provinces mais que ces emplois sont rares dans la province où il réside; ce travailleur sera en situation de décalage au niveau de la profession s'il y a de nombreux postes vacants dans d'autres domaines à l'intérieur de sa province de résidence mais que les emplois en construction sont rares. Les estimations correspondent à la valeur maximale des décalages en question : en effet, même si la demande est faible à l'égard de leur profession ou dans leur province, les chômeurs peuvent néanmoins trouver un emploi; seulement, cette embauche s'effectuera moins rapidement.

* A. Sahin et coll. (2012), *Mismatch Unemployment*, Centre for Economic Policy Research, série de documents de discussion, n° 9093.

Sources : Nombre d'emplois annoncés en ligne : WANTED Analytics Inc.; données sur l'emploi : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

- On entend par décalage le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre au niveau des régions, des secteurs, des professions et des compétences. Étant donné qu'il faut un certain temps aux travailleurs pour se recycler ou pour déménager, il peut arriver que des décalages marqués et persistants entre l'offre et la demande de main-d'œuvre retardent la transition depuis les secteurs et régions en déclin vers ceux en expansion, ce qui aura en retour des retombées négatives sur l'économie canadienne.



- Selon les estimations, environ le tiers des chômeurs, soit quelque 400 000 Canadiens, pourraient avoir à se recycler ou à déménager pour pouvoir combler un poste vacant dans une profession ou une région où la demande est forte.
- L'existence de décalages, en conjonction avec des écarts importants et persistants dans les taux de chômage entre régions et entre professions, laisse penser que des gains d'emplois seraient réalisables si l'on encourageait l'acquisition de compétences additionnelles ainsi que la mobilité. L'amélioration du processus servant à l'appariement des personnes aux emplois, et des emplois aux personnes pourrait aussi concourir à réduire les pénuries de compétences.



Chapitre 3

L'avenir du marché du travail – Tendances

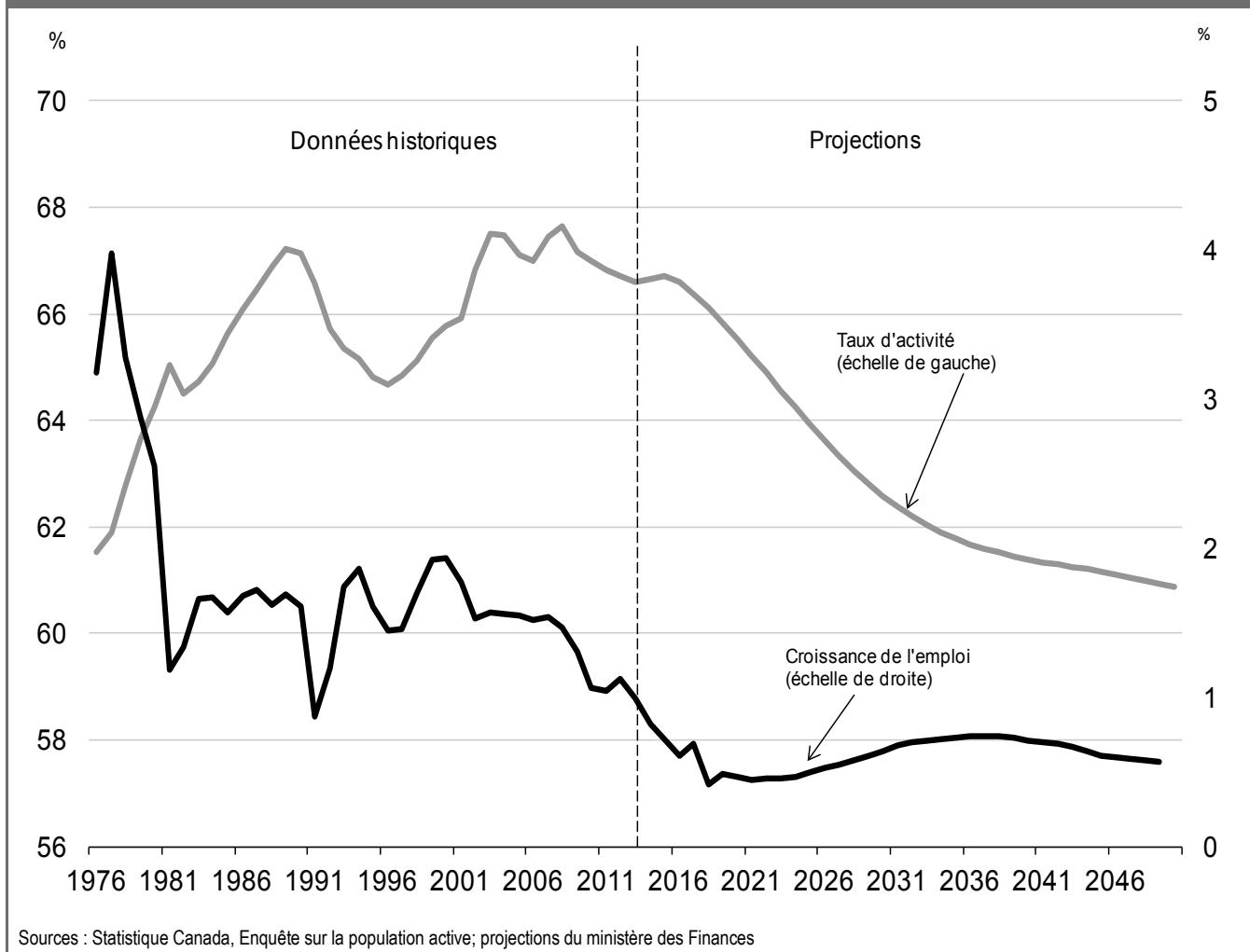
Points saillants

- ✓ Au cours des prochaines décennies, différentes tendances sous-jacentes influenceront sur le marché du travail du Canada, entre autres des changements importants de la composition de la population, la poursuite du processus de mondialisation et des exigences de plus en plus grandes au chapitre des compétences en raison des progrès technologiques.
- ✓ Le vieillissement de la population constituera l'un des principaux défis qu'aura à relever l'économie canadienne à moyen et à long terme. Ce phénomène a commencé à ralentir la croissance de la population active et à réduire le bassin de travailleurs, et il pourrait accentuer les pénuries de compétences et de main-d'œuvre ainsi que l'incidence économique des décalages entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
- ✓ Les liens entre le Canada et les marchés internationaux sont de plus en plus étroits, ce qui se traduit par l'ouverture de nouveaux marchés et par une intensification de la concurrence pour attirer des travailleurs qualifiés.
- ✓ La technologie et l'innovation entraînent également un accroissement des besoins au chapitre des compétences et alimentent une plus forte croissance de l'emploi dans les professions hautement spécialisées.
- ✓ De manière générale, les changements démographiques, la technologie et la conjoncture économique mondiale exercent des pressions sur les Canadiens pour qu'ils deviennent plus qualifiés, plus mobiles et plus adaptables.
- ✓ Dans ce contexte, il sera essentiel de s'assurer que tous les Canadiens soient en mesure de participer au marché du travail et de s'ajuster aux changements que connaît ce dernier, ce qui leur permettra de continuer de prospérer.
- ✓ En outre, il faudra miser sur le perfectionnement des compétences, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation, pour que le Canada puisse être concurrentiel au sein de l'économie mondiale et soit en mesure de tirer pleinement avantage des innovations à venir.
- ✓ Au cours des dernières décennies, le perfectionnement des compétences a permis aux travailleurs canadiens de gagner des salaires plus élevés et d'occuper des emplois plus productifs. À long terme, la hausse des salaires réels reposera nécessairement sur un accroissement de la productivité.
- ✓ La hausse de la productivité au Canada deviendra plus importante que jamais pour maintenir la croissance des salaires et des revenus au cours des prochaines années, à mesure que de plus en plus de baby-boomers prendront leur retraite.



Le vieillissement de la population constituera un défi de premier plan au cours des prochaines décennies et pourrait accentuer les pénuries de main-d'œuvre

Taux d'activité et croissance de l'emploi, Canada



- Au cours des dernières décennies, il y a eu, en parallèle avec la forte hausse de la demande de main-d'œuvre par les entreprises, une expansion importante de la population active du Canada ainsi que des taux d'activité records.
- Dans les décennies à venir, le vieillissement de la population constituera un défi de taille à mesure que la proportion de la population qui est âgée de 65 ans et plus augmentera et que celle de la population en âge de travailler diminuera.
- Le vieillissement de la population devrait se répercuter sur le taux d'activité au Canada; on prévoit que ce taux passera de 67 % à l'heure actuelle à 61 % d'ici 2050. Cela va sans doute réfréner la croissance du nombre de personnes prêtes à travailler; selon les projections, la croissance de l'emploi, qui est actuellement de 1 % environ, va descendre à quelque 0,5 % d'ici 2020.
- En l'absence d'une hausse de la participation à la population active, cette situation pourrait aggraver les pénuries de compétences et de main-d'œuvre ainsi que les répercussions économiques des décalages entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

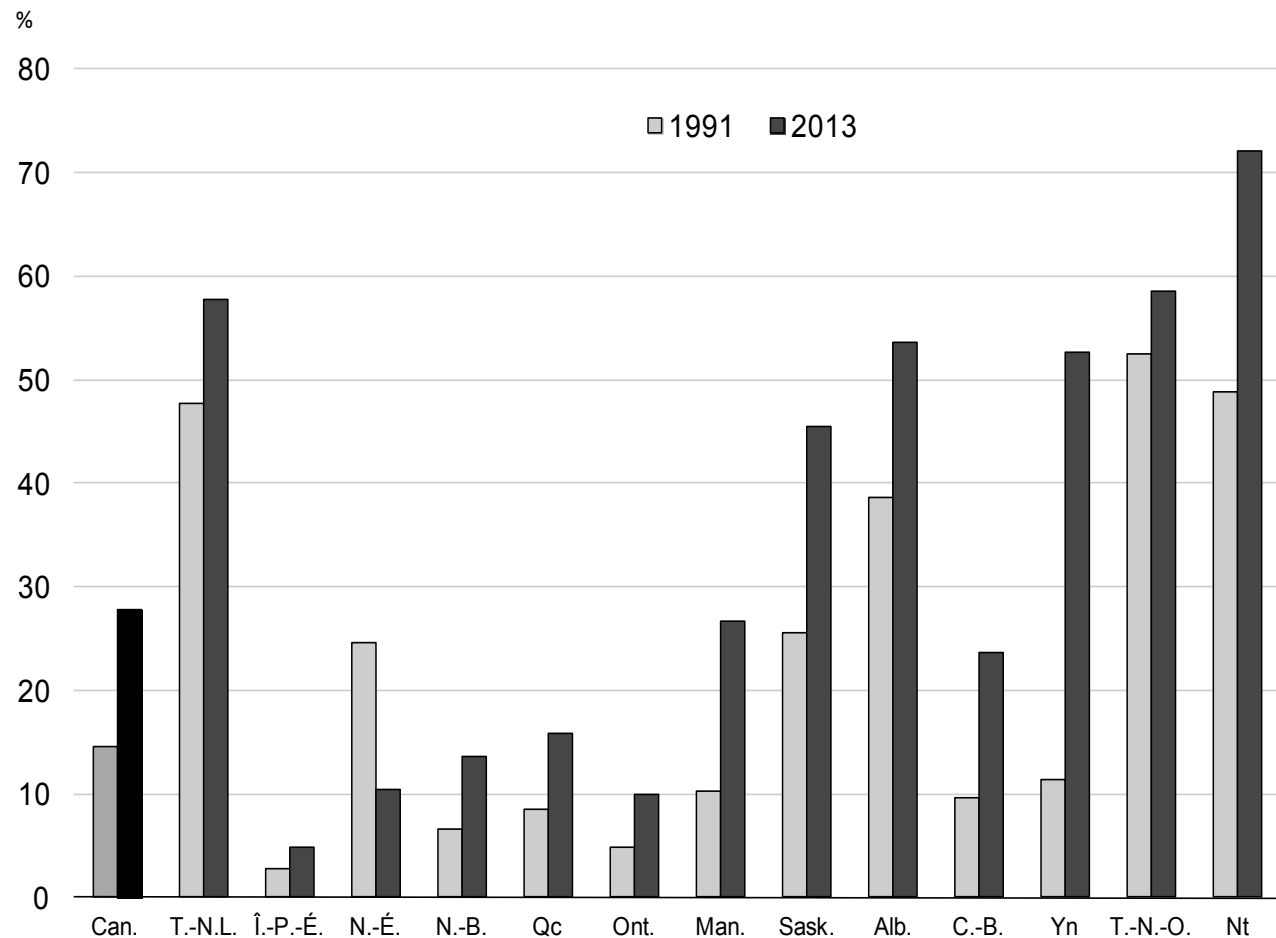
- Une hausse de la participation au marché du travail, notamment parmi les membres des groupes sous-représentés, aiderait à atténuer le problème posé par le vieillissement de la population, mais cela ne contrebalancerait pas entièrement les répercussions négatives du phénomène⁴. Étant donné que le Canada ne peut plus compter sur une croissance soutenue de la population active pour alimenter l'expansion de l'économie dans son ensemble, la hausse de la productivité devient un facteur crucial pour étayer la croissance économique.

⁴ Ministère des Finances, Répercussions économiques et budgétaires du vieillissement de la population canadienne, 2012.



Dans le secteur des ressources naturelles, l'investissement et la croissance continueront de procurer des possibilités d'emplois bien rémunérés pour l'ensemble des Canadiens

Proportion de l'ensemble des investissements des entreprises liés aux ressources naturelles, par province ou territoire du Canada, 1991 et 2013



Nota – Comprend les investissements des entreprises dans les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz; services publics (incluant la distribution d'électricité et de gaz naturel). Les données relatives au Nouveau-Brunswick portent sur les années 1997 et 2011, respectivement, car les données de certaines années ont dû être supprimées pour des raisons de confidentialité. Les données relatives au Nunavut portent sur les années 2004 et 2013.

Sources : Statistique Canada, *Immobilisations et réparations, selon le secteur et la province*; calculs du ministère des Finances

- Les investissements axés sur les ressources ont pris de l'ampleur en proportion de l'ensemble des investissements des entreprises dans la plupart des provinces et des territoires; en 2013, ils représentaient plus de la moitié des investissements des entreprises au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador.

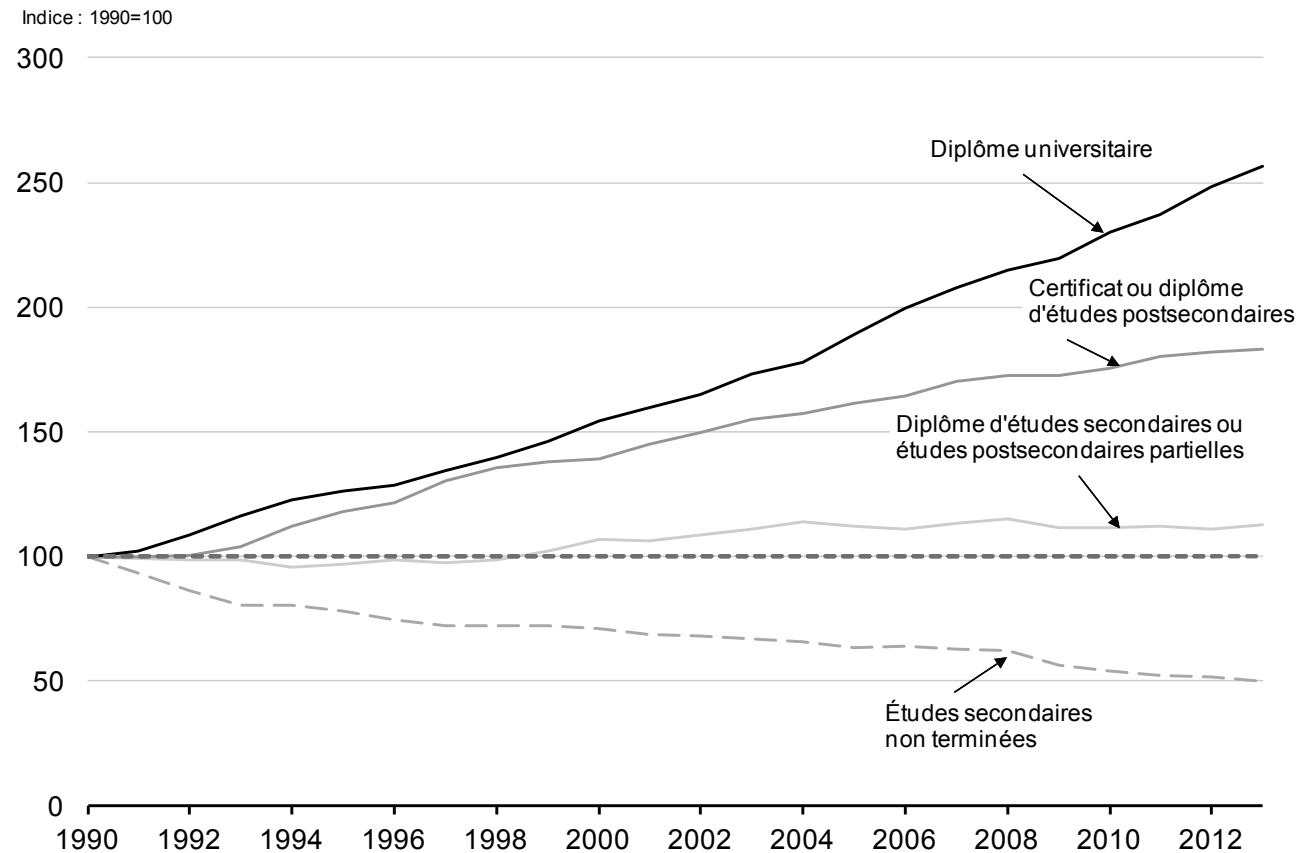
- La demande mondiale de ressources naturelles et d'énergie continuera à augmenter pendant plusieurs décennies, et le Canada est dans une bonne position pour devenir un fournisseur de premier plan à ce chapitre. Toutefois, le pays doit disposer d'une infrastructure efficace et d'une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent ses vastes ressources naturelles conjuguées à l'expansion des marchés mondiaux.
- Les perspectives sont particulièrement bonnes pour les secteurs minier, pétrolier et gazier, plusieurs projets d'exploitation de ressources naturelles étant en cours ou prévus dans l'ensemble du Canada. Selon les estimations, des centaines de nouveaux projets d'exploitation de ressources naturelles sont en cours ou prévus au cours des 10 prochaines années, ce qui représente des investissements planifiés de 650 milliards de dollars aux quatre coins du Canada. Ces nouveaux investissements, conjugués aux départs à la retraite et à l'attrition, donneront lieu à une hausse de la demande de main-d'œuvre – selon les projections, la demande cumulative se chiffrera à 300 000 travailleurs dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie d'ici 2021⁵.

⁵ Emploi et Développement social Canada, Système de projection des professions au Canada.



En raison de l'évolution technologique constante et de l'intensification de la concurrence exercée par les marchés émergents, les compétences professionnelles requises seront de plus en plus grandes

Croissance de l'emploi selon le niveau de scolarité, Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à 2013. Niveau de scolarité le plus élevé atteint par les travailleurs.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances

- Au cours des dernières décennies, la hausse du niveau de scolarité chez les nouveaux venus sur le marché du travail a concouru de façon importante à l'accroissement des compétences. De fait, les Canadiens occupent de plus en plus des emplois qui exigent des compétences plus grandes, et qui rapportent des salaires plus élevés.
- La forte demande de travailleurs hautement qualifiés devrait se maintenir au fil de l'évolution constante de la technologie et de la mondialisation, qui ont pour effet de transformer le milieu de travail et d'accroître la demande à l'endroit des compétences de demain.
- La transition vers les emplois exigeant des compétences élevées devrait se poursuivre. Environ les deux tiers des emplois qui seront offerts au Canada au cours de la prochaine décennie devraient être associés à des professions qui exigent habituellement des études postsecondaires, ou encore à des professions en gestion⁶.

⁶ Emploi et Développement social Canada, Système de projection des professions au Canada.

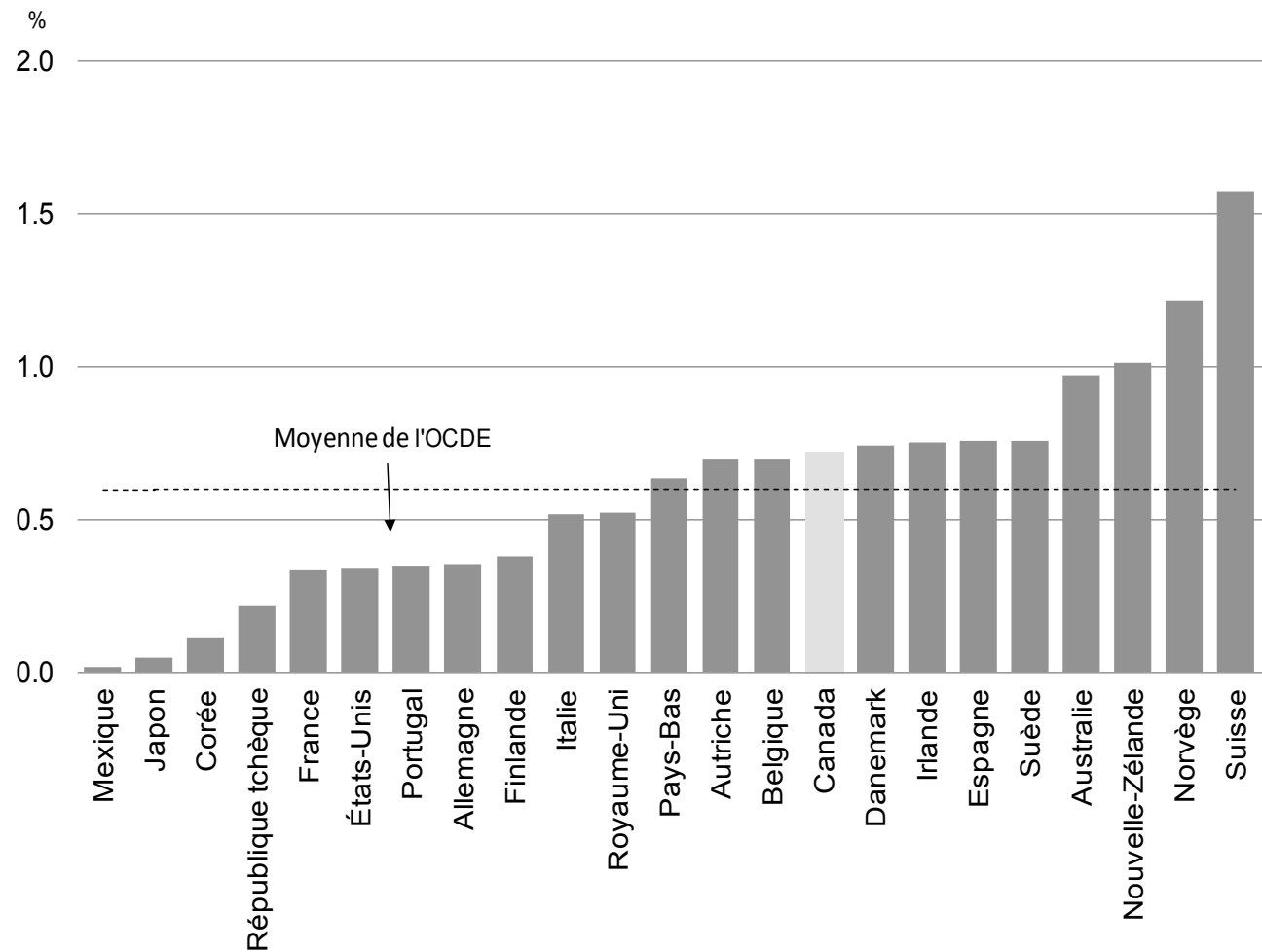


- Les immigrants qualifiés ont constitué une part importante de l'offre de main-d'œuvre du Canada au cours des dernières décennies, et cette tendance devrait se poursuivre. Les immigrants représentent maintenant 22 % de la population canadienne en âge de travailler (25 à 64 ans); cette proportion augmente lentement depuis 15 ans. Les immigrants demeurent surreprésentés parmi les diplômés universitaires, constituant environ le tiers de ces diplômés et 60 % des diplômés dans le domaine de l'ingénierie.



Les immigrants qualifiés continueront de représenter une fraction importante de la main-d'œuvre qualifiée du Canada

Entrée d'immigrants permanents en proportion de la population totale, pays de l'OCDE, 2011



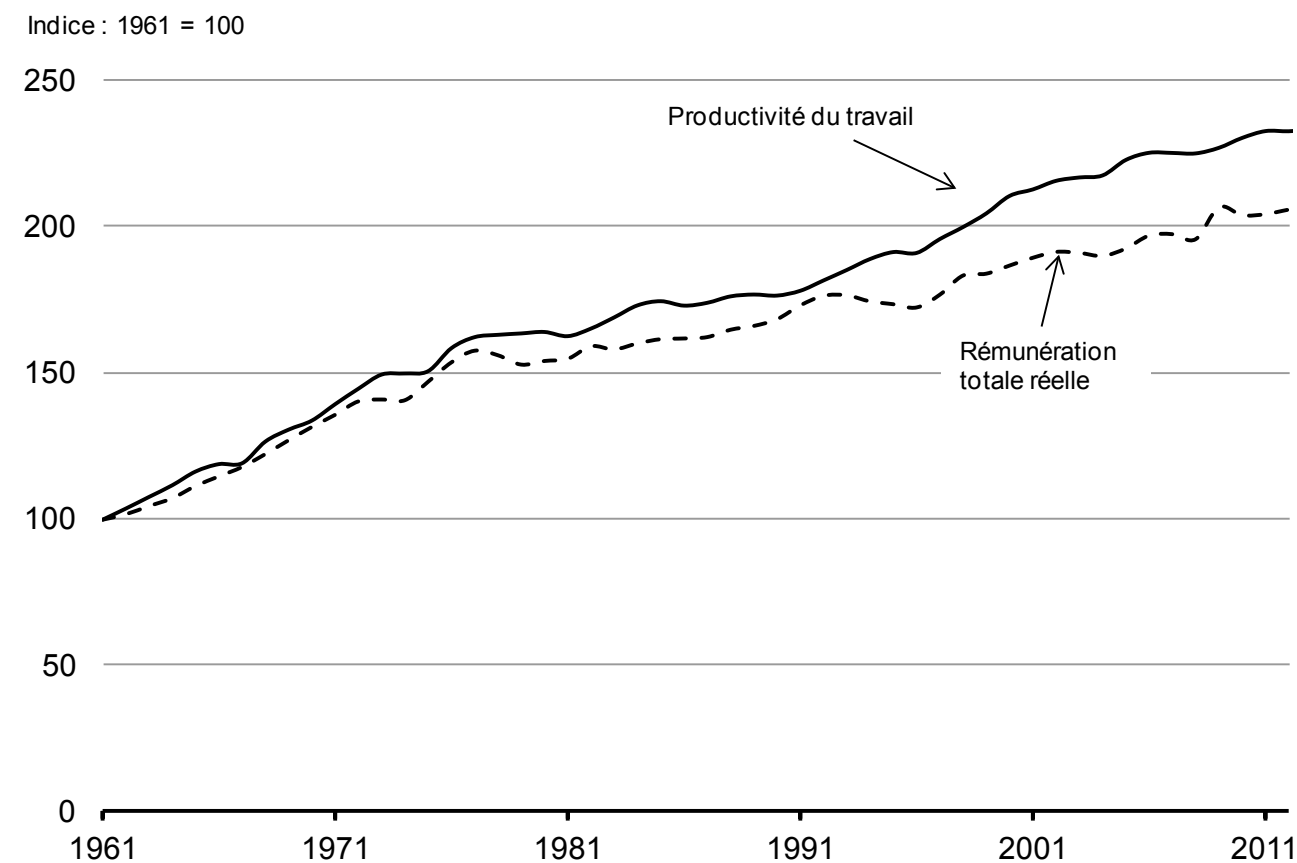
Nota – Les chiffres présentés pour tous les pays sont normalisés conformément à la définition de l'OCDE de l'immigration de type permanent, qui englobe les migrants qui arrivent dans leur pays d'accueil avec un permis de résidence permanente ou un permis de résidence temporaire qui mène normalement à une autorisation de résidence permanente. Cependant, en raison des différences en ce qui concerne la façon d'octroyer les permis de résidence, les chiffres ne sont pas pleinement comparables d'un pays à l'autre. La moyenne de l'OCDE tient compte de 23 pays.

Source : OCDE, Perspectives des migrations internationales, 2013

- La migration internationale des travailleurs a beaucoup augmenté depuis 1990, en raison d'une plus grande ouverture des échanges commerciaux et de la forte demande de main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE.
- Le taux d'immigration au Canada est le plus élevé de tous les pays du G-7 et l'un des plus élevés parmi les économies avancées.
- Au cours de la dernière décennie, les nouveaux immigrants ont représenté environ 30 % de l'ensemble des nouveaux entrants sur le marché du travail au Canada (les autres 70 % sont des jeunes nés au Canada, pour la plupart des nouveaux diplômés).

Grâce au perfectionnement de leurs compétences, les travailleurs canadiens ont pu obtenir des emplois mieux rémunérés

Taux de la rémunération totale réelle et productivité du travail, Canada



Nota – La productivité du travail correspond au PIB réel par heure travaillée à l'échelle de l'économie. Il s'agit d'une série composite produite par l'extension rétroactive, de 1961 à 1981, de la série du tableau 383-0012 de Statistique Canada à partir des taux de croissance de la productivité tirés du tableau 383-0003. La rémunération totale pour l'ensemble de l'économie est la mesure la plus exhaustive de la rémunération du travail : elle englobe tous les paiements en espèces et en nature effectués par des producteurs canadiens à des travailleurs en contrepartie de services rendus, de même que les traitements et salaires ainsi que les cotisations sociales versées par les employeurs au titre des employés, sans oublier un montant de revenu du travail imputé pour les travailleurs autonomes. C'est là encore une série composite qui est produite par l'extension rétroactive, de 1961 à 1981, de la rémunération nominale totale par heure travaillée selon le tableau 383-0012 de Statistique Canada à partir des données sur la rémunération figurant au tableau 380-0003. À des fins de comparaison avec la productivité, la rémunération nominale est convertie en chiffres réels au moyen d'un indice implicite du PIB, qui consiste en une série composite produite par l'extension rétroactive, de 1961 à 1981, de l'indice implicite du PIB d'après les données du tableau 380-0064 de Statistique Canada à partir de la croissance de l'indice implicite selon le tableau 380-0017. La raison pour laquelle un indice implicite du PIB est utilisé pour convertir la rémunération en chiffres réels est que la rémunération est déterminée en fonction des prix de la production plutôt qu'en fonction des prix à la consommation. Le dernier point de données correspond à 2013; il consiste en la moyenne des données annualisées pour les trois premiers trimestres de cette même année.

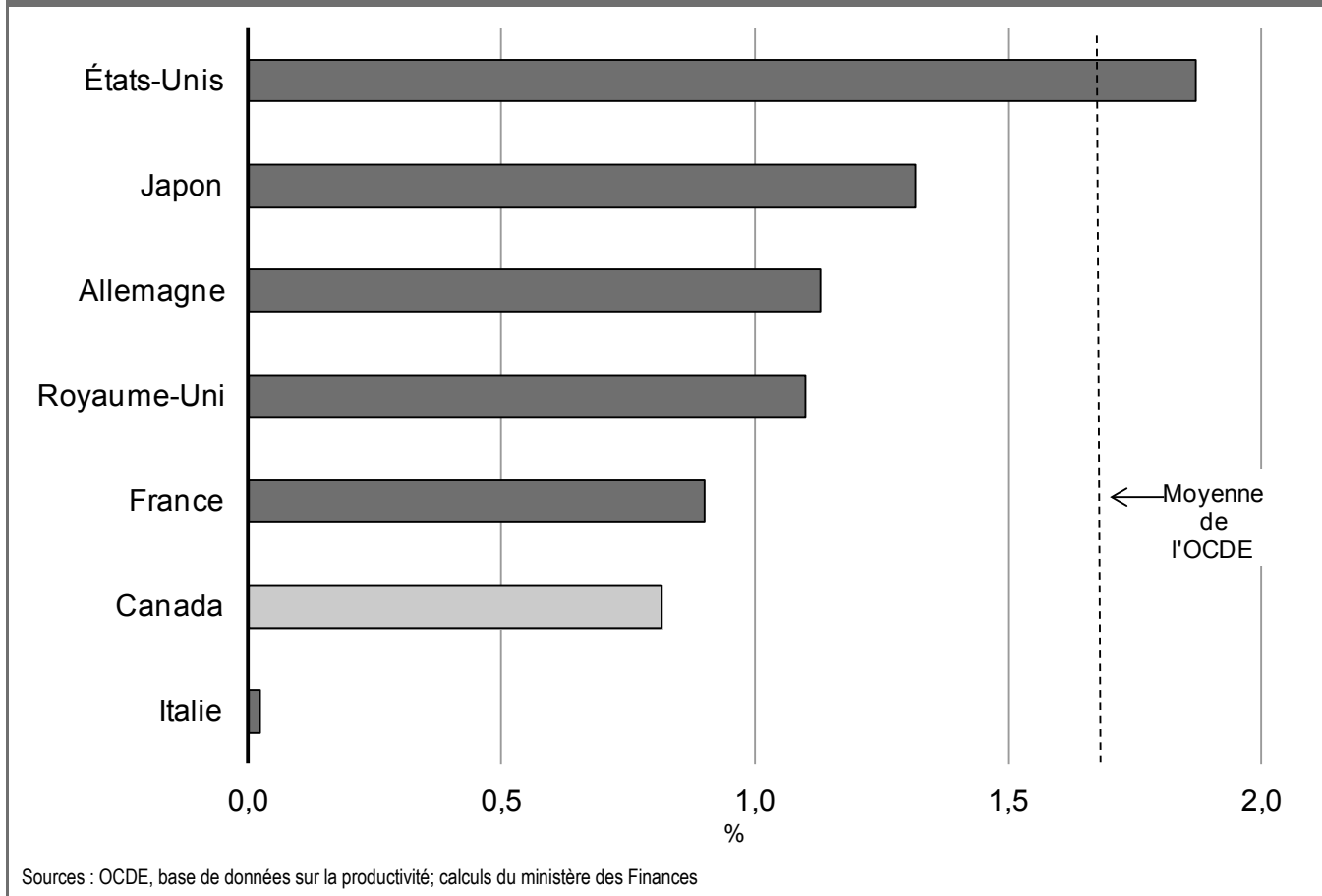
Sources : Statistique Canada, indices de la productivité du travail et variables connexes, produit intérieur brut en termes de dépenses; calculs du ministère des Finances

- Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à occuper des emplois hautement spécialisés dans des secteurs à forte intensité de capital, emplois qui rapportent aussi des salaires plus élevés. Cette transition constante des emplois moins rémunérés dans les secteurs moins spécialisés à des emplois plus spécialisés et mieux rémunérés est une condition essentielle à la croissance de la productivité à l'échelle de l'économie.
- Au cours des dernières décennies, les salaires réels ont augmenté de pair avec l'accroissement de la productivité du travail. À long terme, seule la hausse de la productivité du travail pourra alimenter l'augmentation des salaires réels.



La productivité jouera un rôle essentiel dans le maintien de la croissance du revenu

Croissance de la productivité du travail, pays du G-7, 2000 à 2012



- À l'échelle du G-7, ce sont les Canadiens qui ont connu la plus forte hausse de leur revenu et de leur niveau de vie depuis 2000, alors même qu'ils se classaient au dernier rang à ce chapitre dans les années 1990.
- L'augmentation des revenus au Canada au cours de la dernière décennie est principalement attribuable à la progression de l'emploi. Les termes de l'échange au Canada – soit le ratio des prix des exportations aux prix des importations – se sont eux aussi beaucoup améliorés au cours des 10 dernières années, en parallèle avec la hausse rapide des prix des produits de base.
- La productivité du Canada a stagné au cours de la dernière décennie, et elle demeure inférieure à celle des autres pays du G-7, en particulier les États-Unis. À titre d'exemple, entre 2000 et 2012, la croissance de la productivité du Canada a été de 0,8 %, soit moins de la moitié de celle observée aux États-Unis (1,9 %) et de la moyenne de l'OCDE (1,7 %). Cette situation n'est pas nouvelle: la productivité du Canada a été inférieure à celle de la plupart des pays comparables au cours des années 1990.

- À long terme, le vieillissement de la population canadienne entraînera inévitablement une baisse du taux d'emploi, de sorte que l'incidence positive de la croissance de l'emploi sur les revenus va se dissiper au fil des ans. En outre, même si la poursuite du développement des économies émergentes continue d'exercer des tensions haussières sur les prix des produits de base, le Canada ne doit pas miser sur la hausse de ces prix pour alimenter la croissance.
- C'est pourquoi il deviendra plus important que jamais de hausser la productivité afin de pouvoir étayer la croissance du revenu dans les années à venir.



Chapitre 4

Mettre en place les conditions propices à un marché du travail dynamique et à la création d'emplois de haute qualité

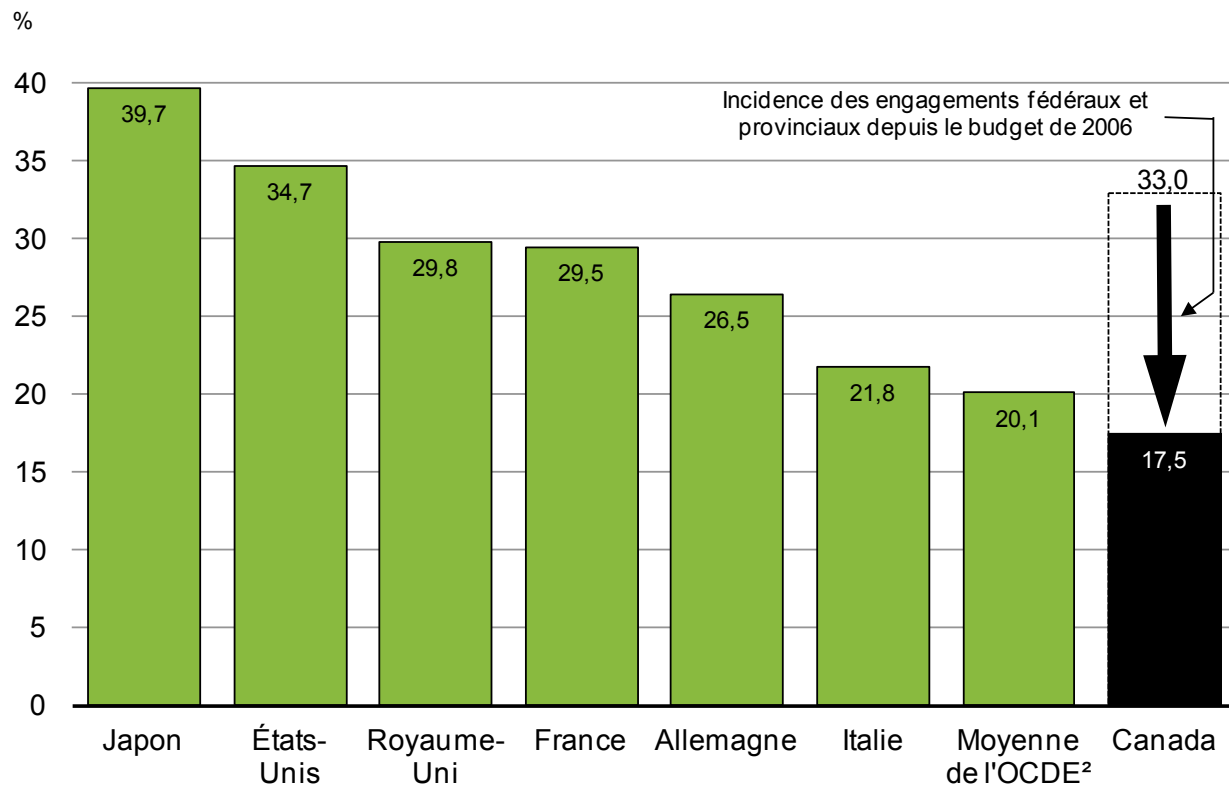
Points saillants

- ✓ Au Canada comme dans d'autres économies avancées, le marché du travail évolue rapidement en raison de la mondialisation, des progrès technologiques constants et des changements démographiques. Dans un tel environnement, il est crucial que le marché du travail puisse s'adapter rapidement afin de relever les défis émergents, entre autres les éventuelles pénuries de main-d'œuvre et de compétences.
- ✓ Les différents ordres de gouvernement, les entreprises privées, les établissements d'enseignement, les groupes professionnels, les syndicats, les organismes à but non lucratif et les Canadiens jouent tous un rôle important et doivent collaborer efficacement pour assurer le bon rendement et le dynamisme du marché du travail du Canada.
- ✓ Le gouvernement concourt à l'atteinte de cet objectif en créant un environnement propice aux nouveaux investissements, à une croissance durable et forte et à la création d'emplois.
- ✓ Ainsi, depuis 2006, le gouvernement a amélioré de façon marquée la compétitivité du régime canadien de l'impôt des entreprises, pris des mesures pour élargir les échanges commerciaux et ouvrir de nouveaux marchés, appuyé la modernisation des infrastructures du pays, soutenu la recherche, l'innovation et la création de fonds de capital de risque de grande taille, rationalisé le processus d'examen des grands projets économiques, offert des encouragements à l'épargne et au travail et renforcé le système de revenu de retraite du Canada.
- ✓ En outre, le gouvernement a implanté des mesures concrètes pour appuyer directement l'essor d'une population active qualifiée, mobile et inclusive au sein d'un marché du travail efficace. En partenariat avec d'autres parties prenantes, le gouvernement a :
 - instauré des mesures pour jumeler plus efficacement les Canadiens et les emplois disponibles qui correspondent à leurs compétences, et fait en sorte que le Programme d'assurance-emploi soit équitable et offre un soutien aux Canadiens sans emploi lorsque ceux-ci en ont besoin;
 - transformé les programmes axés sur le marché du travail pour assurer une meilleure concordance entre la formation, les investissements et les besoins du secteur privé;
 - pris des mesures pour promouvoir les études postsecondaires et le perfectionnement des compétences et institué des mesures de soutien ciblées à l'intention des apprentis ainsi que des employeurs qui les embauchent;
 - accordé un soutien important afin d'améliorer la participation au marché du travail parmi les groupes sous-représentés, comme les jeunes, les Autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants et les travailleurs âgés;
 - mis en place un système d'immigration plus rapide et plus adaptable pour répondre aux besoins du marché du travail du Canada.
- ✓ Pour continuer d'appuyer l'essor d'une population active hautement qualifiée et adaptable qui répond aux besoins du marché du travail, il faudra compter sur une collaboration constante se traduisant par des partenariats et mettant à profit les compétences de toutes les parties prenantes.

Le gouvernement a créé un environnement propice aux nouveaux investissements, à la croissance économique et, ultimement, à la création d'emplois

Parmi les pays du G-7, le Canada a le plus faible taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises

Taux effectif marginal d'imposition¹ des nouveaux investissements des entreprises, 2014



¹ Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) applicable aux nouveaux investissements des entreprises tient compte des taux fédéral, provinciaux et territoriaux d'imposition du revenu des sociétés prévus par la loi, des déductions et crédits que comportent les régimes de la fiscalité des sociétés, ainsi que d'autres impôts et taxes versés par les sociétés, notamment les impôts sur le capital et les taxes de vente au détail sur les intrants des entreprises. La méthode de calcul des TEMI est décrite dans l'édition de 2005 de la publication du ministère des Finances intitulée Dépenses fiscales et évaluations. Le TEMI inclut les mesures annoncées en date du 1^{er} janvier 2014. Il exclut le secteur financier et le secteur des ressources ainsi que les mesures fiscales liées à la recherche et au développement.

² Le Canada ne figure pas dans la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Source : Ministère des Finances

- Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer, en collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur privé, pour instaurer un environnement propice aux nouveaux investissements, à la croissance économique et à la création d'emplois.



- Depuis 2006, le gouvernement a mis en œuvre des politiques axées sur le soutien de la croissance, qui offrent des incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement et appuient les investissements des entreprises et la croissance. En particulier, le gouvernement a :
 - mis en œuvre des réductions d'impôts et de taxes qui se sont traduites par des allègements fiscaux de plus de 60 milliards de dollars pour les entreprises créatrices d'emplois de 2008-2009 à 2013-2014;
 - créé une zone libre de droits de douane pour les fabricants et accordé un allègement fiscal à l'égard des nouveaux investissements en machines et en matériel sous forme de déduction temporaire pour amortissement accéléré à l'intention du secteur de la fabrication;
 - conclu une entente de principe sur un accord commercial global avec l'Union européenne qui ouvrira de nouveaux marchés aux entreprises canadiennes;
 - affecté des ressources additionnelles à l'appui de la recherche fondamentale et mis de l'avant une nouvelle approche de soutien de l'innovation dans le cadre de laquelle les ressources vont à des initiatives menées par des entreprises et qui répondent mieux aux besoins du secteur privé;
 - pris des mesures pour améliorer l'accès au capital de risque et hausser les investissements privés de capital de risque pour les entreprises en démarrage en appuyant la création de fonds de capital de risque de grande taille dirigés par le secteur privé;
 - fourni, dans le cadre du plan Chantiers Canada initial, puis du plan renouvelé, un soutien de taille à l'appui des investissements dans les infrastructures, comme les routes et autoroutes, les ponts, le transport en commun, les établissements d'enseignement postsecondaire et les infrastructures communautaires;
 - réduit les formalités administratives inutiles afin que les activités des entreprises ne soient pas entravées par des exigences réglementaires désuètes et faisant double emploi;
 - bonifié les incitations à l'épargne et au travail à l'aide d'initiatives comme les comptes d'épargne libre d'impôt et la Prestation fiscale pour le revenu de travail, sans oublier l'élaboration du cadre relatif aux régimes de pension agréés collectifs;
 - renforcé le système de revenu de retraite du Canada en accordant plus de latitude aux Canadiens âgés qui veulent différer leur retraite.
- De plus, le gouvernement a pris des mesures importantes pour appuyer plus directement l'essor d'une population active qualifiée, mobile et inclusive au sein d'un marché du travail efficace. D'autres détails sur des initiatives clés touchant le marché du travail paraissent ci-après.

Le gouvernement a mis de l'avant des mesures importantes pour mieux jumeler les Canadiens et les emplois disponibles qui correspondent à leurs compétences

Le gouvernement a :

- effectué des investissements importants pour fournir des renseignements détaillés et d'actualité sur les possibilités d'emplois;
- pris des mesures pour que les Canadiens au chômage soient informés des emplois qui sont disponibles;
- fait en sorte que le Programme d'assurance-emploi soit équitable et fournisse un soutien aux chômeurs canadiens lorsque ceux-ci en ont besoin;
- apporté des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires afin d'exiger des employeurs qu'ils intensifient leurs efforts de recrutement en vue d'embaucher d'abord des Canadiens;
- appuyé la certification des compétences des travailleurs de métiers spécialisés.

- Il est essentiel de pouvoir jumeler efficacement les travailleurs et les emplois disponibles pour appuyer la croissance économique et favoriser l'efficacité du marché du travail. Cela dit, même lorsqu'un chercheur d'emploi possède des compétences et des qualifications adéquates, il peut lui falloir du temps pour entrer en contact avec les employeurs.
- Des renseignements détaillés et d'actualité sur le marché du travail facilitent la recherche d'emploi, car les Canadiens peuvent ainsi savoir quels sont les emplois disponibles, où ils sont offerts et quelles compétences ils requièrent. Un système d'assurance-emploi efficace et adaptable ainsi qu'une approche proactive en matière de services d'aide à l'emploi et de certification des compétences permettent de hausser encore l'efficacité du processus servant à appairer les chercheurs d'emploi et les employeurs.
- Le Plan d'action économique de 2012 prévoyait une somme de 21 millions de dollars sur deux ans pour améliorer la teneur et l'actualité de l'information sur les emplois et le marché du travail qui est communiquée aux Canadiens à la recherche d'un emploi. Des initiatives fédérales comme les sites Web « Travailler au Canada » et « Guichet emplois » mettent à la disposition des chercheurs d'emploi, des travailleurs et des personnes qui entrent tout juste sur le marché du travail des renseignements portant entre autres sur les emplois annoncés, les conditions du marché du travail et les traitements et salaires. Le Plan d'action économique de 2014 propose de prendre appui sur ces initiatives en modernisant le Guichet emplois et en lançant un service amélioré de jumelage emploi-travailleur. Le gouvernement collabore également avec les administrations provinciales et territoriales par l'entremise du Forum des ministres du marché du travail afin de définir des stratégies pratiques et innovatrices pour améliorer l'information relative au marché du travail.
- Le gouvernement a pris des mesures importantes pour aider les chômeurs à rester informés des emplois disponibles qui correspondent à leurs compétences et qui sont disponibles dans leur région ainsi que pour leur fournir un soutien additionnel afin qu'ils puissent trouver un emploi. Il a notamment apporté des changements au Programme d'assurance-emploi pour informer rapidement les chômeurs canadiens à propos des emplois disponibles au moyen d'annonces quotidiennes, et aussi pour préciser les attentes à l'endroit des prestataires de l'assurance-emploi qui cherchent un emploi. Il a en outre lancé un nouveau projet pilote d'assurance-emploi de portée nationale pour s'assurer qu'il soit toujours à l'avantage des prestataires d'accepter un emploi alors qu'ils reçoivent des prestations. Ces changements rendront le Programme d'assurance-emploi plus équitable, plus efficace et plus adaptable en fonction des conditions économiques régionales.



-
- Le gouvernement a apporté les modifications suivantes au Programme des travailleurs étrangers temporaires : s'assurer que les employeurs embauchent d'abord des Canadiens; autoriser le gouvernement à suspendre ou révoquer les avis relatifs au marché du travail, ou encore à refuser de les traiter, si le programme n'est pas utilisé à bon escient; et exiger que les employeurs versent aux travailleurs étrangers temporaires les salaires en vigueur. Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement renforce davantage le processus d'avis relatif au marché du travail en instaurant des mesures qui limitent le recours au Programme dans des régions à fort taux de chômage et font en sorte que les employeurs passent à un effectif canadien grâce à des mesures améliorées de prévention, de détection et d'intervention en cas de non-conformité des employeurs.
 - Afin de tirer profit des connaissances des employeurs, le gouvernement a lancé en 2012 le Programme d'appui aux initiatives sectorielles. Ce programme soutient les projets menés en partenariat qui visent à élaborer des renseignements relatifs au marché du travail dans l'optique des employeurs, de même que des normes professionnelles nationales et des régimes de certification et d'accréditation pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés de l'économie canadienne.
 - Dans le but de promouvoir la mobilité interprovinciale et de pouvoir jumeler plus rapidement les travailleurs de métiers spécialisés et les emplois disponibles dans les régions où la demande est forte, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires dans le cadre du programme du Sceau rouge en vue d'harmoniser les exigences applicables aux apprentis et d'étudier si les examens pratiques peuvent servir comme méthode d'évaluation pour certains métiers spécialisés

Le gouvernement prend des mesures afin que les Canadiens acquièrent des compétences de travail pertinentes qui concordent avec les besoins du secteur privé

Le gouvernement a :

- annoncé qu'il révisera les ententes sur le marché du travail et mettra en œuvre la Subvention canadienne pour l'emploi pour assurer une plus grande concordance entre la formation et les dépenses connexes, d'une part, et les besoins du secteur privé, d'autre part;
- annoncé la redéfinition des ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées de manière à améliorer les possibilités d'emploi des personnes handicapées.

- Les compétences sont essentielles si l'on veut trouver un emploi, mais elles ne suffisent pas toujours. Pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail du Canada, il faut compter sur un système de perfectionnement des compétences à la fois efficace et qui mette l'accent sur les compétences dont les employeurs ont besoin et sur les emplois qui sont disponibles.
- La disponibilité de renseignements détaillés et à jour sur le marché du travail est un autre facteur déterminant, car ces renseignements aident les Canadiens, en particulier les jeunes, à prendre des décisions éclairées lorsqu'il leur faut investir dans l'acquisition de compétences.
- Le secteur privé constitue la principale source de nouveaux emplois sur le marché du travail du Canada, et il s'agit aussi d'une source de renseignements de première importance en ce qui concerne les compétences requises pour occuper les emplois disponibles. La consultation des employeurs au sujet du processus de conception des programmes liés au marché du travail permettra d'accroître l'efficacité de ces programmes et d'en améliorer les résultats dans l'optique des Canadiens. De plus, la collaboration des administrations publiques, des employeurs, des établissements d'enseignement, des Canadiens et des autres parties prenantes en vue de mettre en commun leurs idées, leurs préoccupations et leurs points de vue au sujet du marché du travail et du système d'éducation peut aussi concourir à la définition de compétences propices à l'emploi.
- La sensibilisation accrue au bien-fondé de l'approche consistant à prendre directement en compte les besoins des employeurs se manifeste tout particulièrement dans les changements apportés à la conception des transferts fédéraux relatifs au marché du travail, tel qu'annoncé dans le Plan d'action économique de 2013. Ces transferts représentent un investissement de 2,7 milliards de dollars par année.
- Le gouvernement poursuit sa collaboration étroite avec les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre la Subvention canadienne pour l'emploi et de transformer les ententes sur le marché du travail. La Subvention permettra une meilleure concordance entre la formation et les possibilités d'emploi, surtout dans les secteurs aux prises avec des décalages dans les compétences et des pénuries de main-d'œuvre. Elle permettra également de faire en sorte que les employeurs et les travailleurs participent réellement à titre de partenaires au système de formation axée sur les compétences, dont les employeurs partageront les coûts connexes. Les entreprises qui prévoient offrir une formation à des Canadiens pour leur permettre d'occuper un nouvel emploi ou d'obtenir un meilleur emploi pourront demander la subvention, ce qui aidera les Canadiens à suivre une formation donnée par un formateur indépendant admissible.



-
- Les ententes sur le développement du marché du travail seront aussi renégociées afin que les fonds réservés à la formation servent à aider les Canadiens à acquérir les qualifications dont ils ont besoin pour obtenir des emplois dans les domaines où la demande est forte.
 - Enfin, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées sont également restructurées de manière à améliorer les possibilités d'emploi des personnes handicapées tout en répondant mieux aux besoins des entreprises canadiennes en matière d'emploi.

Le gouvernement fait la promotion de l'acquisition de connaissances et de compétences au moyen d'investissements à l'appui des études postsecondaires et de la formation des apprentis

Le gouvernement a :

- fait la promotion de l'acquisition de connaissances et de compétences dans le cadre du système d'enseignement postsecondaire du Canada au moyen d'investissements importants dans les établissements d'enseignement, la recherche et l'aide financière aux étudiants;
 - resserré les liens entre les universités, les collèges et le secteur privé;
 - fait la promotion des études dans les domaines en forte demande, notamment les métiers spécialisés, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques;
 - institué des mesures de soutien ciblées à l'intention des apprentis ainsi que des employeurs qui les embauchent;
 - favorisé la réduction des obstacles à l'accréditation à l'égard des métiers spécialisés; de plus, il appuiera le recours à des apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien, de l'initiative Investissement dans le logement abordable et du plan Chantiers Canada.
-
- Les efforts visant à promouvoir la poursuite des études après le niveau secondaire aident l'économie canadienne et les Canadiens eux-mêmes à demeurer compétitifs et à suivre le rythme de l'évolution technologique. Le fait d'offrir aux jeunes Canadiens un accès aux renseignements et aux possibilités qui leur permettront de faire des choix éclairés en matière de formation et d'emploi servira à promouvoir une population active dotée des compétences nécessaires pour connaître la prospérité sur le marché du travail du Canada. L'existence de liens étroits entre les administrations fédérale et provinciales, les établissements d'enseignement et le secteur privé peut faire en sorte que les ressources pédagogiques soient utilisées de façon optimale et qu'elles contribuent à la capacité d'adaptation du système d'enseignement.
 - Le gouvernement remplit un rôle important à l'appui du système d'enseignement postsecondaire du Canada; il investit plus de 10 milliards de dollars par année dans les établissements, la recherche et l'aide financière aux étudiants et à leurs familles. Les provinces et les territoires consacrent également des ressources importantes au système d'enseignement postsecondaire.
 - Le gouvernement a placé le soutien fédéral accordé par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux sur une trajectoire viable et prévisible à long terme et l'a augmenté de près de 50 % depuis 2005-2006. Le soutien fédéral a également permis de resserrer les liens entre les universités, les collèges et le secteur privé et créé de nouveaux mécanismes d'aide financière aux étudiants en plus de moderniser les mécanismes existants. Le Plan d'action économique de 2014 propose d'éliminer la valeur des véhicules que les étudiants détiennent, aux fins du processus d'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants afin de mieux tenir compte des besoins des étudiants qui doivent se déplacer ou qui occupent un emploi pendant leurs études.
 - Le Plan d'action économique de 2013 comportait des réaffectations totalisant 19 millions de dollars sur deux ans en vue de communiquer davantage de renseignements sur les perspectives d'emploi et les avantages associés à différentes professions, et de concevoir de nouvelles initiatives de sensibilisation afin de promouvoir les choix de carrière dans les domaines en forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés. Le Plan d'action économique de 2014 propose également de soutenir le perfectionnement des compétences en affaires en affectant d'autres ressources au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs afin d'aider les entrepreneurs à créer de nouvelles entreprises et à exploiter le potentiel de leurs idées au moyen d'un mentorat intensif et d'autres ressources en vue de faire progresser leur entreprise.



- Depuis 2006, le gouvernement a pris des mesures tangibles pour appuyer les apprentis et faire augmenter l'offre de gens de métiers spécialisés. Il a entre autres créé la Subvention incitative aux apprentis et la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti dans le but d'encourager les gens à mener à terme une formation d'apprenti et de hausser le nombre d'accréditations dans les métiers désignés Sceau rouge. Pour sa part, le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis appuie les employeurs au cours des deux premières années du programme d'apprentissage suivi par leurs employés admissibles. De plus, les apprentis peuvent obtenir des allègements d'impôt grâce à la déduction pour outillage des gens de métier et au crédit d'impôt pour frais de scolarité relativement à leurs examens professionnels. Le Plan d'action économique de 2014 propose de créer le prêt canadien aux apprentis et d'instaurer un projet pilote pour la souplesse et l'innovation dans la formation technique des apprentis.
- Les améliorations apportées au programme du Sceau rouge ont pour effet d'inciter davantage d'apprentis à mener à terme leur formation, grâce à la communication de renseignements clairs sur les compétences des personnes et sur les normes acceptables. Le Plan d'action économique de 2013 comportait la réaffectation de 4 millions de dollars sur trois ans afin d'harmoniser les exigences relatives aux apprentis entre les administrations publiques et de réduire les entraves à l'accréditation des apprentis. De plus, on favorisera le recours à des apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien, de l'initiative Investissement dans le logement abordable et du plan Chantiers Canada.

Le gouvernement effectue d'importants investissements pour appuyer la participation des groupes sous-représentés au marché du travail

Le gouvernement a :

- fait des investissements importants dans des programmes à l'intention des jeunes, par l'entremise de la Stratégie emploi jeunesse et du programme Passeport pour ma réussite Canada;
- investi dans des programmes axés sur les compétences à l'intention des peuples autochtones, en partenariat avec le secteur privé, les provinces et les territoires, et pris des mesures de soutien à l'égard des études primaires et secondaires dans les réserves;
- mis de l'avant des approches de formation fondées sur la demande à l'intention des personnes handicapées et appuyé l'embauche et le maintien en poste des personnes handicapées;
- offert aux nouveaux arrivants un soutien relié à l'emploi;
- soutenu l'embauche de travailleurs âgés par l'entremise de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et du projet ThirdQuarter;
- accordé plus de latitude aux Canadiens âgés qui veulent différer leur retraite.

- La prospérité à long terme du Canada est tributaire de la participation de tous les citoyens au marché du travail, dont ceux qui y sont actuellement sous-représentés, comme les Autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux immigrants et les Canadiens âgés. Il faut notamment tenir compte des jeunes qui courent le risque de ne pas pouvoir se tailler une place sur le marché du travail actuel. Si l'on peut faire en sorte que les jeunes exploitent leur plein potentiel en les aidant à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour obtenir des emplois de qualité, cela aidera à combler les besoins actuels et futurs du marché du travail.
- Pour pouvoir compter sur une population active plus inclusive et mieux utilisée, les administrations publiques, les entreprises, les établissements d'enseignement, les particuliers et les autres parties prenantes doivent déployer des efforts concertés.
- Depuis 2006, le gouvernement a pris des mesures importantes à cet égard, en complément des programmes provinciaux et territoriaux. Une nouvelle architecture de formation liée au marché du travail a été mise de l'avant dans le budget de 2007, et des fonds totalisant 3 milliards de dollars sur six ans ont été mis à la disposition des provinces et des territoires pour la conception et l'offre de programmes visant à soutenir les groupes qui sont sous-représentés sur le marché du travail canadien et les Canadiens sous-employés.
- Le gouvernement investit chaque année plus de 330 millions de dollars dans des programmes s'adressant aux jeunes par l'entremise de la Stratégie emploi jeunesse. Grâce à cette stratégie, des jeunes à risques, des étudiants en stage d'été et de nouveaux diplômés de niveau postsecondaire peuvent perfectionner leurs compétences et acquérir une expérience professionnelle. À titre d'exemple, le programme Objectif carrière fournit des fonds à des employeurs et à des organisations afin de permettre à des diplômés de niveau postsecondaire d'acquérir de l'expérience de travail axée sur la carrière, ce qui les aidera à faire la transition des études au marché du travail. Le gouvernement aide également les jeunes vivant dans des collectivités à faible revenu à achever leurs études secondaires grâce au programme Passeport pour ma réussite. Tel qu'il est mentionné dans le Plan d'action économique de 2014, les investissements fédéraux touchant l'emploi des jeunes viseront principalement à offrir à ceux-ci une expérience de travail utile dans des domaines en forte demande.



- En partenariat avec le secteur privé, les provinces et les territoires ainsi que des groupes autochtones, le gouvernement investit 400 millions de dollars par année dans des programmes axés sur les compétences à l'intention des Autochtones pour que ces derniers soient en mesure de trouver de l'emploi dans les secteurs en expansion. Ces fonds s'ajoutent aux investissements annuels de plus de 1,5 milliard de dollars pour appuyer les études primaires et secondaires dans les réserves. Le Plan d'action économique de 2014 confirme d'importants nouveaux investissements pour appuyer la mise en œuvre d'une nouvelle *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*, laquelle apportera des réformes au système d'éducation dans les réserves, en collaboration avec les Premières Nations, afin que les élèves des Premières Nations obtiennent de meilleurs résultats scolaires.
- Dans le but d'améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées, le gouvernement procède à la réforme du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, le but étant d'offrir des activités de formation axées davantage sur la demande. De plus, afin d'appuyer l'éducation et la formation ainsi que la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires touchant l'embauche et le maintien en poste des personnes handicapées, le gouvernement soutient la mise sur pied d'un forum des employeurs qui sera géré par, et pour, les employeurs. De plus, dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement investit dans l'initiative *Ready, Willing and Able* de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire ainsi que dans la création de programmes de formation professionnelle à l'intention des personnes atteintes de troubles du spectre autistique.
- Des investissements ont aussi été effectués pour améliorer les programmes d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, en misant notamment sur la formation linguistique et le soutien à l'emploi.
- Le gouvernement offre un soutien aux Canadiens plus âgés qui veulent demeurer au sein de la population active, ce soutien étant accordé au moyen de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, initiative renouvelée et élargie dans le Plan d'action économique de 2014, et du projet ThirdQuarter. Outre le soutien à l'emploi et les occasions de perfectionnement des compétences, le gouvernement a pris des mesures pour laisser plus de latitude aux Canadiens âgés qui veulent différer leur retraite, notamment en haussant le montant du revenu pouvant être gagné avant que le Supplément de revenu garanti ne soit réduit, en autorisant le report volontaire de la pension de la Sécurité de la vieillesse, en haussant l'âge limite pour le transfert de l'épargne détenue dans des régimes de pension agréés ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux mécanismes de revenu de retraite, en offrant une plus grande latitude en matière de retraite progressive aux termes des règles fiscales des régimes de retraite, et en interdisant à la plupart des employeurs sous réglementation fédérale de fixer un âge de retraite obligatoire.

Le gouvernement a apporté d'importants changements au système d'immigration dans le but de mieux répondre aux besoins du marché du travail

Le gouvernement a :

- apporté d'importants changements au système de pointage utilisé pour la sélection des travailleurs étrangers qualifiés, de manière à assurer un meilleur jumelage entre les compétences et les besoins du marché du travail;
 - mis de l'avant une nouvelle catégorie de demandes dans le cas des personnes ayant acquis de l'expérience de travail au Canada;
 - mis sur pied un nouveau programme à l'intention des gens de métiers qualifiés qui veulent immigrer au Canada;
 - nettement réduit les temps d'attente et haussé l'efficacité du traitement des demandes;
 - annoncé la mise en place d'un système pour attirer des immigrants ayant de bonnes perspectives d'emploi et de bonnes compétences linguistiques;
 - renforcé la position du Canada à titre de destination de choix pour les étudiants étrangers.
-
- Un système d'immigration efficace, souple et adaptable peut renforcer le dynamisme du marché du travail. Toutefois, il est important d'attirer des immigrants qui sauront bien s'adapter à notre marché du travail.
 - Au cours des dernières années, on a établi ou transformé d'importants programmes d'immigration économique. Notamment, le système de pointage servant à sélectionner les travailleurs étrangers qualifiés a été modifié pour faire en sorte que les immigrants choisis pour venir au Canada soient plus en mesure de prospérer au sein du marché du travail du Canada.
 - La catégorie de l'expérience canadienne a été créée en 2008 pour les auteurs de demande qui ont acquis de l'expérience de travail au Canada et dont les compétences linguistiques se situent à un niveau intermédiaire. Ce programme s'est révélé particulièrement efficace à titre d'outil de transition pour les étudiants étrangers hautement qualifiés qui ont acquis de l'expérience de travail au Canada et qui veulent obtenir le statut de résident permanent.
 - Par suite de la création du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), il est désormais plus facile pour les gens de métiers spécialisés qui le souhaitent d'immigrer au Canada.
 - Des mesures importantes ont été prises pour réduire les délais de traitement des demandes et hausser l'efficacité du traitement dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers qualifiés, du Programme des résidents temporaires et du Programme de citoyenneté.
 - La mise en œuvre prévue du système d'immigration économique fondé sur la déclaration d'intérêt permettra aux auteurs de demande ayant de bonnes perspectives d'emploi et de bonnes compétences linguistiques de présenter une demande d'immigration au Canada au titre de certaines catégories d'immigration économique. Le mécanisme de sélection des immigrants qualifiés passera ainsi d'une file d'attente marquée par un arriéré de dossiers à un bassin de travailleurs dans lequel les employeurs et les provinces pourront puiser au besoin.
 - Conscient du fait que les étudiants et chercheurs étrangers contribuent à l'enrichissement des compétences et de l'expérience de la population active, le gouvernement a collaboré avec les ministères provinciaux de l'Immigration et de l'Éducation pour renforcer la position du Canada à titre de destination de choix pour les étudiants étrangers qui souhaitent bénéficier d'une éducation de grande qualité.



Conclusion

Le marché du travail du Canada est parvenu dans l'ensemble à surmonter les défis récents, et il performe relativement bien dans de nombreux domaines, dont la création d'emplois et la scolarité postsecondaire. L'économie du Canada a surpassé celle des autres pays du G-7 au chapitre de la création d'emplois au fil de la reprise et au cours des sept dernières années. Le taux d'activité du Canada est élevé, selon les normes internationales, et le Canada compte sur une population relativement mobile et qui tire bien parti des possibilités économiques.

Cela dit, certaines améliorations demeurent possibles. Notamment, des déséquilibres entre le chômage et les postes vacants persistent dans certaines régions et certains groupes professionnels; il y a encore des groupes sous-représentés sur le marché du travail; les Canadiens sont moins nombreux à obtenir un diplôme dans des domaines en forte demande que dans les pays concurrents du Canada; et le Canada ne fait pas aussi bien que ses pairs au chapitre du développement des compétences dans le domaine des affaires.

En outre, l'avenir recèle de nombreux défis. Tout comme les autres économies avancées, le Canada ressentira les effets du vieillissement de sa population, de la poursuite du processus de mondialisation et des exigences croissantes au chapitre des compétences en raison de l'évolution technologique constante.

Conjointement avec d'autres groupes d'intervenants, le gouvernement a un rôle important à jouer pour s'assurer que la population active du Canada soit à même de relever ces défis à venir. À cet égard, le gouvernement a mis en place des politiques afin d'instaurer un environnement propice aux nouveaux investissements, à la croissance économique et à la création d'emplois. En outre, le gouvernement a mis en œuvre ou proposé différentes initiatives pour appuyer directement l'essor d'une population active qualifiée, mobile et inclusive au sein d'un marché du travail efficace.

Le gouvernement poursuivra ses partenariats avec les provinces, les territoires et le secteur privé en vue de favoriser l'emploi et la croissance afin que le Canada soit à même de relever les défis à venir et que tous les Canadiens soient à même de participer pleinement à l'essor du Canada et de prospérer.